

# PROCES-VERBAL

## des délibérations du Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 13 Mai 2019 à 20 h 00

L'an Deux Mil Dix-neuf, le lundi treize mai, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 3 Mai 2019, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
-------------------------------------	-----------

<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>22</b>
--	-----------

Le Maire, Mme Anne GUILLIER

Les Adjoints au Maire, M. BONNEVILLE, Mme VOGT, M. WAECHTER

#### Les Conseillers Municipaux :

Mme ARMAND, Mme BOHLY, M. BUCHER, M. BUISSON, M. BURT, Mme FEST Brigitte, M. GRIES, Mme KAISER, M. KETTERING, Mme KLEIN, Mme KRUMM, Mme PFUND, Mme PRINTZ, M. SCHNEIDER, M. STEINMETZ, Mme VAÏSSE, M. WALD, Mme WAMBST

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR</b>	<b>2</b>
-------------------------------------	----------

Mme WEISS qui donne pouvoir à Mme VOGT

M. KOTLENGA qui donne pouvoir à Mme GUILLIER

<b>ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR</b>	<b>1</b>
-----------------------------------	----------

M. Pascale VANOVERBEKE

<b>ABSENTS NON EXCUSES</b>	<b>2</b>
----------------------------	----------

**CALCUL DU QUORUM** :  $26 : 2 + (1) = 14$

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 22 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire

Secrétaire Adjoint :

M. Alain WEISGERBER, Directeur Général des Services.

**ALLOCUTION DE MME LE MAIRE**

Mme le Maire souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance du Conseil Municipal, ainsi qu'aux deux personnes présentes dans la salle ce soir.

Au lendemain du jumelage de la commune avec celle de Publier (Haute-Savoie) et de son retour d'Eymoutiers (Haute-Vienne), Mme le Maire tient à présenter au Conseil Municipal les salutations des maires PERDUCAT et LACROIX, et des collègues élus de ces deux collectivités.

Eymoutiers, en lien historique avec Niederbronn-les-Bains depuis 1939, soit tout juste 80 ans, et Publier, commune avec laquelle nous venons de signer le Samedi 11 Mai une Charte de Jumelage et d'Engagement, sous une pluie torrentielle.

**ORDRE DU JOUR**

Au niveau de l'ordre du jour, Mme le Maire propose de surseoir au point

- 5/4. Relais Culturel Le Moulin9 – Actualisation de la grille tarifaire.

sachant qu'il est préférable de se réunir préalablement avec La Castine et le Moulin9 dans le cadre de la programmation de saison commune, pour ensuite débattre et discuter de ces points lors de la séance du Conseil Municipal du 24 Juin 2019 ;

et de rajouter le point

- 6/10. Quartier Gare – projet de maison médicale : décision de cession de la gare et des terrains nécessaires à la réalisation – changement d'acquéreur.

Ce point a été examiné en séance de Commissions Réunies.

**Le Conseil Municipal donne acte à ce changement d'ordre du jour, modifié en conséquence.**

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Mars 2019.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire.
3. Tourisme - Transfert de compétences – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
4. Festival Mômes en Scène 2019 – Convention de partenariat avec le Réseau d'Animation Intercommunale.
5. Pôle Culturel :
  - 5/1. Maison de l'Archéologie - Bilan 2018 et perspectives 2019.
  - 5/2. Point-lecture – Bilan 2018 et perspectives 2019.
  - 5/3. Relais Culturel Le Moulin 9 – Bilan de la saison culturelle 2018/2019 – Saison Culturelle 2019/2020.
  - 5/5. Convention avec l'OCSL relative à l'organisation de la buvette et du vestiaire du Moulin 9 durant la saison culturelle 2019/2020.
  - 5/6. Convention avec l'OCSL relative à l'organisation des Guinguettes de la saison 2019.
6. Affaires financières et immobilières diverses :
  - 6/1. Piscine Les Aqualies - Grille tarifaire 2019 – Instauration et actualisation de tarifs.
  - 6/2. Emprunt pour le financement du programme d'investissement 2019 - Résultat de la consultation.
  - 6/3. Aménagement du secteur gare – Demande de subvention DSIL.
  - 6/4. Amis de Notre Dame du Wasenberg - Demande de subvention.
  - 6/5. Demande de participation à un séjour scolaire.
  - 6/6. Location de parcelles communales - Convention d'occupation à titre précaire.
  - 6/7. "La Niederbronnaise 2019" – Convention de gestion de la manifestation avec l'O.C.S.L.
  - 6/8. Adhésion à l'Association "Territoires 1870".
  - 6/9. Opposition au projet d'encaissement direct par l'Office National des Forêts des produits des ventes de bois des forêts communales – Motion.
  - 6/10. Quartier Gare – projet de maison médicale : décision de cession de la gare et des terrains nécessaires à la réalisation – changement d'acquéreur.
7. Chasses communales – Lot N° 3 - Demandes d'agrément d'associés.
8. Divers et Communication.
9. Affaires de personnel.
  - 9/1. Création d'un poste d'Attaché.
  - 9/2. Modification du tableau des effectifs – avancement de grade suite réussite examen professionnel
  - 9/3. Avancements de grades.
  - 9/4. Création de postes saisonniers aux Services Techniques et à la Piscine les Aqualies.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Mars 2019.**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Mars 2019 a été diffusé aux conseillers municipaux.

En l'absence de remarques particulières,

**le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Mars 2019.

**2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.**

Mme le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal 25 Mars 2019, le compte-rendu suivant ont été diffusé aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- Commissions Réunies du 6 Mai 2019 dont les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Ont également eu lieu :

- 4 Avril 2019 : Commission Prévention Ecole
- 10 Avril 2019 : COPIL Niederbronnoise
- 11 Avril 2019 : CA du CCAS
- 11 Avril 2019 : Réunion des bénévoles « Randos de la Niederbronnoise »
- 24 Avril 2019 : COPIL Niederbronnoise.

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 14 avril 2014

Période du 25 Mars 2019 au 13 Mai 2019

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

INTITULE DE LA DEPENSE	TITULAIRE	MONTANT
Marché de tonte des espaces verts 2019-2020	FENNINGER Paysages SARL	50 400.00 € TTC (tranche ferme) 7 000.00 € TTC (tranche conditionnelle)

Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT
NEANT		

Acceptation des indemnités de sinistre

INTITULE AFFAIRE	Cie d'Assurance	MONTANT
Indemnité de sinistre concernant le sinistre dégât des eaux à l'Eglise St. Martin	SMACL	6.297,20 € Montant des travaux réalisés : 7.147,20 € Dédution franchise : 850 €

**TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Mme le Maire rappelle que la compétence en matière d'exercice du droit de préemption urbain est désormais transférée à la Communauté de Communes, et communique la liste des DIA qui ont été transmises à la Communauté de Communes :

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Avis	Date notification avis
07/03/2019	32	155	1, Rue de la Concorde	12 ares 37	Immeuble	NON PREEMPTION	21/03/2019
07/03/2019	07	125/88 – 149/88	6, Rue du Docteur Schweitzer	3 ares 90	Immeuble	NON PREEMPTION	21/03/2019
08/03/2019	50	669/33 – 737/33	9, Rue des Sœurs	6 ares 29	Immeuble	NON PREEMPTION	25/03/2019
28/03/2019	10	69	19, Rue du Docteur Munsch	3 ares 24	Immeuble	NON PREEMPTION	16/04/2019
29/03/2019	13	99 – 98 - 97	26, Avenue Foch	8 ares 77	Immeuble	NON PREEMPTION	16/04/2019
08/04/2019	31	656/186 – 658/184	1A, Rue des Genêts	5 ares 79	Immeuble	NON PREEMPTION	23/04/2019
15/04/2019	09	347/76 – 348/76	10A, Rue du Général de Gaulle	0 are 91	Immeuble	NON PREEMPTION	23/04/2019
23/04/2019	56	321/99	10, Rue des Perdreaux – Bâtiment N° 3	0 are 91	Immeuble	NON PREEMPTION	23/04/2019

**AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE:**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE
DP	Couverture et fermeture d'une terrasse existante	30, Rue du Général de Gaulle	14/03/2019
DP	Construction d'une piscine enterrée	21, Faubourg des Pierres	14/03/2019
DP	Remplacement des tuiles	2, Rue des Ecoles	14/03/2019
DP	Construction d'une piscine	24, Rue des Acacias	01/04/2019
DP	Remplacement des fenêtres, porte d'entrée et portes de garage	8, Rue des Chasseurs	01/04/2019
DP	Installation de panneaux photovoltaïques	22, Rue du Docteur Schweitzer	01/04/2019
DP	Installation de panneaux photovoltaïques	13, Rue du Nord	01/04/2019
DP	Réfection de la couverture et remplacement des 4 fenêtres de toit	2, Impasse du Ruisseau	01/04/2019

PC	Transformation de l'ancienne gare et extension pour la création d'un pôle santé – démolition de la partie « sanitaires » de la gare	Place de la Gare	15/04/2019
DP	Création d'un mur de soutènement	23, Rue du Faubourg des Pierres	17/04/2019
PC	Construction d'une maison individuelle	Rue de la République	17/04/2019
PC M01	Construction d'un hall de stockage et de bureaux par extension du bâtiment existant – démontage du chapiteau et d'une partie de l'auvent	Rue du Sandholz	18/04/2019

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

M. BURT rappelle qu'il fait régulièrement des interventions concernant les surfaces qui pourraient intéresser la commune, sachant que les réserves foncières peuvent être constituées de petites ou grandes surfaces qui peuvent être très utiles pour divers échanges, en particulier lorsque ces parcelles sont situées en limite de ban communal. Cela est valable également au niveau de la Communauté de Communes.

Mme le Maire remercie M. BURT pour ce rappel.

### **3. Tourisme – Transfert de compétences – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.**

Mme le Maire expose :

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme" a été transférée à la Communauté de Communes dans le cadre de la loi NOTRe du 07 Août 2015.

Le Conseil Municipal de Niederbronn-les-Bains ayant décidé de conserver au-delà du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 l'exercice de la compétence susvisée, la commune de Niederbronn-les-Bains n'est pas concernée, à ce jour, par ce transfert de charges.

Néanmoins, en vue de la création de l'Office du Tourisme Intercommunautaire sous forme d'EPIC au 1<sup>er</sup> Juillet 2019, il est préférable de fixer les conditions du futur transfert de charges pour la ville.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée, dans le cadre du transfert de compétences à l'EPCI, d'analyser, pour chaque commune, les dépenses et les recettes afférentes à chacune des compétences transférées afin d'établir le coût net des charges transférées.

L'évaluation du montant de ce transfert permet en effet de déterminer le montant de l'attribution de compensation qui devra être versée aux communes concernées par le transfert. La CLECT ne définit pas le montant des attributions de compensation, elle ne fournit qu'une évaluation du montant des transferts de charges afférents à l'exercice de la compétence transférée.

Le rapport de la CLECT indiquant le montant des charges transférées, doit être approuvé à la majorité qualifiée des communes membres de l'EPCI dans les trois mois à compter de sa notification, soit :

- la moitié des communes membres représentant les deux tiers de la population ;
- ou, les deux tiers des communes dépassant la moitié de la population.

Le rapport présente en son point 3.2 les différents points concernant la commune, à savoir les transferts déjà consentis en matière d'actions de promotion du territoire à hauteur de 11.209 €, le niveau de recettes issues de la taxe de séjour sur les 3 dernières années, la dotation annuelle de 40.000 € en provenance du Casino au titre de la délégation de service public, et le niveau de subventionnement de l'Office de Tourisme.

Il est précisé à ce titre que la subvention en question devra être diminuée des dépenses d'animations locales (montant restant à être défini en lien avec l'Office du Tourisme), des recettes de la taxe de séjour et de l'enveloppe du Casino.

Mme le Maire précise que l'estimation du coût du transfert de charges pourrait être d'environ 70.000 €.

Le Conseil Municipal est sollicité pour l'approbation du rapport de la CLECT en date du 18 Décembre 2018.

*M. BURT souhaite que l'on rappelle la composition de la CLECT, et s'interroge sur les discussions futures à propos de la prise en charge de certaines ressources touristiques issues du Casino par exemple.*

*Mme le Maire rappelle que l'enveloppe du Casino fait partie des engagements de la Délégation de Service Public, et qu'il revient au Conseil Municipal de décider annuellement de l'affectation de ces fonds.*

#### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019 ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 18 Décembre 2018,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains en date du 25 Février 2019 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019 ;

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 18 Décembre 2018.

-----

### Dossier Tourisme – Point d'information.

Concernant le tourisme, Mme le Maire indique l'avancée positive du dossier, notamment suite à la réunion du Vendredi 10 Mai à Wissembourg avec les présidents des Communautés de Communes et des présidents des Offices du Tourisme.

Suite à certains nombre d'échanges et de débats, il a été convenu que l'EPIC sera créé effectivement au 1<sup>er</sup> Juillet 2019, mais que pour éviter un vide juridique, les Offices du Tourisme actuellement en mode associatif continueraient de fonctionner jusqu'au 31 Décembre 2019.

Cela permettra d'avoir une fin d'exercice bien précise et claire, de réaliser le transfert de personnel à ce moment-là, et de disposer d'un temps supplémentaire pour mettre en route l'EPIC, d'organiser sa gouvernance, et de nommer son directeur.

Mme le Maire informe qu'un Conseil Municipal extraordinaire sera sollicité, avec un point unique sur le transfert de la compétence tourisme.

Mme le Maire revient sur le travail entrepris sur la préservation de la station classée de tourisme, la préservation du siège de l'Office à Niederbronn-les-Bains, élément qui permet de conserver la station classée. Les statuts de l'EPIC qui reprendront ces différents éléments, seront validés le Lundi 17 Juin prochain par la CCPN, tout comme la création de l'EPIC.

Afin que Niederbronn-les-Bains soit bien présent au sein de l'EPIC, il conviendra de faire le transfert de compétences avant le 17 Juin. La date de cette séance extraordinaire sera définie prochainement.

### 4. Festival Mômes en Scène – Bilan édition 2018 et convention de partenariat avec l'association Réseau Animation Intercommunale pour l'édition 2019.

Mme le Maire expose :

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du bilan de l'édition 2018 du festival « Mômes en Scène » et à se prononcer sur la demande de soutien financier présentée par l'association Réseau Animation Intercommunale (RAI) pour l'édition 2019.

Le bilan de l'édition 2018 se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Frais de représentations	29.905,46 €	Participation Ville	27.500,00 €
Frais annexes (déplacement, etc.)	7.041,81 €	Participation communes	2.000,00 €
Droits d'auteur / de diffusion	4.099,13 €	Participation RAI	11 546,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>41.046,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41.046,40 €</b>

La 15<sup>ème</sup> édition du Festival se tiendra du mercredi 31 juillet au dimanche 4 août 2019.

Il est proposé de signer une nouvelle convention de partenariat avec RAI, fixant les modalités pratiques d'organisation et de cofinancement de la manifestation.

Mme le Maire informe que depuis le lancement du festival, la commune contribuait annuellement à son financement à hauteur de 30.000 €. Depuis l'exercice 2018, conformément à l'objectif de réduction du niveau des dépenses de fonctionnement de la collectivité, le montant de l'aide communale a été ramené 27.500 €.



La commune aura en charge l'ensemble des engagements relatifs aux spectacles présentés dans le cadre du festival ainsi que les droits d'auteurs et de diffusion, sachant que les coûts de surveillance nocturne des installations techniques seront directement pris en charge par l'association.

Le budget prévisionnel de l'édition 2019 se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Frais de représentations	37.450 €	Participation Ville	27.500 €
Frais annexes (déplacement, etc.)	6.550 €	Participation communes	2.000 €
Droits d'auteur / de diffusion	6.000 €	Participation RAI	20.500 €
<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>

Les communes accueillant des spectacles décentralisés participeront chacune à hauteur de 500 €. Comme par le passé, la commune de Niederbronn-les-Bains se chargera de récupérer les participations auprès des communes concernées.

Cette année, 4 spectacles décentralisés sont programmés :

- Mercredi 31/07 : OBERBRONN
- Jeudi 01/08 : DAMBACH
- Vendredi 02/08 : REICHSHOFFEN
- Samedi 03/08 : VAL DE MODER - PFAFFENHOFFEN

Le solde d'un montant prévisionnel de 20.500 € fera l'objet d'une récupération auprès de RAI, après réalisation du bilan définitif du festival.

*M. BURT s'interroge à propos des frais concernés, du montant de la participation de RAI qui passe de 11.546 € à 20.500 €, et du niveau de participation des communes aux spectacles décentralisés de 500 € alors que 1.000 € ou 2.000 € ne le choquerait pas.*

*Mme le Maire précise qu'il s'agit des frais relatifs aux contrats des groupes accueillis, de l'organisation générale du festival, basés sur un budget prévisionnel.*

#### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 3 mai 2019,

Vu la demande de soutien financier présentée par Réseau Animation Intercommunale ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

a) de participer à l'organisation du Festival « Mômes en Scène » du 31 juillet au 4 août 2019 ;

b) de soutenir la manifestation à hauteur de 27.500,00 € ;

c) de solliciter une participation de 500,00 € au titre des spectacles décentralisés auprès des communes de Dambach, Oberbronn, Reichshoffen et Val de Moder ;

d) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'association RAI ;

**prend acte :**

du bilan définitif de l'édition 2018, équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 41.046,40 €.

**5. Pôle Culturel.**

**5/1. Maison de l'Archéologie – Bilan 2018 et perspectives 2019.**

Mme le Maire expose :

Durant l'année 2018, l'équipe en place s'est efforcée à assurer et à réaliser l'ensemble des actions prévues par le musée : animer et élaborer les projets pédagogiques en fonction des publics et des souhaits de nos partenaires, participer aux réunions organisées par la Conservation du PNRVN et de la DRAC, gestion de toutes les missions liées au bon fonctionnement du musée et encadrement d'un volontaire européen.

La mise à disposition d'un intervenant du Moulin 9 s'avère cependant nécessaire afin de pouvoir répondre aux demandes en animations, notamment en cas d'accueil simultané de deux classes.

La destruction de la Maison néolithique début 2019 risque de se répercuter sur les statistiques du musée en 2019, car les activités liées à la Préhistoire sont très demandées par les enseignants. A noter également que sur l'ensemble du territoire **Grand Est**, la ville de Niederbronn-les-Bains était la seule collectivité à disposer de ce type d'infrastructure.

**Points forts pour l'année 2018**

- **le 1<sup>er</sup> mars** : inauguration de l'exposition « Des hommes et leurs habitats de la Préhistoire à nos jours ». Une exposition de maquettes de monsieur Alain d'Inca illustrant l'évolution de l'habitat à travers les siècles.

- **le 16 mars** : visite de la section gallo-romaine du musée avec comme point fort la découverte du thermalisme dans l'antiquité à Niederbronn-les-Bains. Des fouilles archéologiques ont établi l'existence d'une cité romaine entre le I<sup>er</sup> siècle et le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, des traces de cette époque sont encore visibles au cœur de la ville actuelle.

- **le 27 avril** : visite découverte de la section Préhistoire du musée pour comprendre les modes de vie de nos ancêtres et comment ils composaient avec leur environnement il y'a 7000 ans. Les restes de groupes humains qui nous ont précédés ici ou ailleurs, nous renseignent sur leur façon de vivre et leurs capacités à résoudre des problèmes techniques.

- **le 29 mai** : la « Nuit européenne des musées 2018 », c'est articulé autour de visites commentées de l'exposition « Des hommes et leurs habitats de la Préhistoire à nos jours » et des collections du musée.

- **les 16 et 17 septembre** : « Journées européennes du patrimoine » : comme pour la Nuit des musées, la Maison de l'archéologie a mis à profit l'exposition de maquettes et les collections du musée, par une série de visites commentées.

- Le 29 octobre : sixième édition des « Amuse-musées », organisé par « l'Atelier terrain vague ». Le thème a été, comment se glisser dans la peau d'un archéologue et reconstituer sa propre collection d'objets archéologiques avec des supports en carton.

#### Les points marquants :

#### Animations : Ateliers pédagogiques d'une journée ou ½ journée et groupes divers :

- **1284** scolaires, centres aérés et groupes divers (goûters d'anniversaire) **1595** pour l'année 2017 et 1542 pour 2016 ;
- Amuse-musées : **15** personnes dont 8 enfants (44 personnes en 2017) ;
- Nuit européenne des musées : **48** personnes dont 9 enfants (95 personnes en 2017) ;
- Journées européennes du patrimoine : **113** personnes dont 20 enfants (368 personnes en 2017) ;
- Visites guidées avec et sans l'OT, de la maison néolithique et des thermes antiques : **60** personnes.

#### Bilan physique :

Le tableau ci-dessous récapitule les entrées physiques mensuelles sur les 11 dernières années.

#### TOTAL DES ENTREES MENSUELLES - MAISON DE L'ARCHEOLOGIE – 2008 à 2018

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2008	23	29	275	248	615	627	159	106	287	136	114	66	2.685
2009	18	88	244	280	649	607	469	199	2926	591	109	54	6.234
2010	277	106	432	521	693	882	245	197	2771	250	233	66	6.673
2011	73	266	110	293	823	673	237	257	1912	356	108	71	5.179
2012	50	30	293	309	509	1382	258	161	3547	114	61	132	6.846
2013	27	9	126	440	519	604	130	101	97	43	14	31	2.141
2014	39	36	155	311	539	439	112	151	188	436	153	127	2.686
2015	19	120	165	241	304	694	133	149	582	359	145	133	3.044
2016	136	196	162	254	542	540	149	133	530	173	216	14	3.045
2017	16	15	141	68	403	835	243	131	411	219	80	114	2.676
2018	57	15	147	100	270	353	233	51	193	246	119	65	<b>1.849</b>

Mme le Maire constate le recul des entrées par rapport aux années précédentes, ce qui veut dire qu'il faut réagir pour essayer d'amener du monde dans cet espace culturel. L'ensemble des musées du Parc est concernée par cette baisse de fréquentation.

#### Entrées physiques 2018 par catégories :

MOIS	ADULTES					ENFANTS					JEUNES SI TARIFS SPECIFIQUES (étudiants) LES A L'AGE					TOTAUX		
	Individ. plein tarif	Individ. tarif réduit	Groupes <sup>1</sup>	Gratuits	Total adults	Individ. Plein tarif	Individ. tarif réduit	Groupes	Gratuits	Total jeunes	Individ. plein tarif	Individ. tarif réduit	Groupes	Gratuits	Total jeunes	Total payants	Total gratuits	Total général
JANVIER				5	5	7		45		52					0	52	5	57
FEVRIER				4	4			11		11					0	11	4	15
MARS	17	9	27	30	83	8		55	1	64				0	116	31	147	
AVRIL	11	10		9	30	8		57	4	69	1			1	87	13	100	
MAI	12	6	14	63	95	4		162	9	175				0	198	72	270	
JUIN	6	20		42	68	13		272		285				0	311	42	353	
JUILLET	17	9	13	26	65	10		154		164	4			4	207	26	233	
AOUT	12	25		8	45	4				4	2			2	43	8	51	
SEPTEMBRE	13	3		103	119	3		35	28	66	1		7	8	55	138	193	
OCTOBRE	8	5		22	35	1		209	1	211				0	223	23	246	
NOVEMBRE				12	12	8		99		107				0	107	12	119	
DECEMBRE				6	6	8		51		59				0	59	6	65	
<b>TOTAUX</b>	<b>96</b>	<b>87</b>	<b>54</b>	<b>330</b>	<b>567</b>	<b>74</b>	<b>0</b>	<b>1150</b>	<b>43</b>	<b>1267</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>1469</b>	<b>380</b>	<b>1849</b>
<sup>1</sup> nombre de personnes composant le groupe											Total enfants + étudiants = 1282							

### Promotion sur différents supports médiatiques :

- **Presse écrite payante et gratuite :** Feuilles de menthe, L'Alsace, le Passeport gourmand, Carnet du Parc. 13 articles parus : Les DNA, L'Alsace, Le Républicain lorrain, Leo die Tageszeitung "Die Rheinpfalz", Maxiflash...
- **Affichages :** circuit du Moulin 9, réseau des musées, les offices du tourisme, etc ...
- **Le carnet d'offre pédagogique :** distribué dans tout le Bas-Rhin et la proche Moselle.
- **Internet :** site de la Ville, page Facebook Pro, « Les musées de France », Tourisme67, Archéographe, Gîtes de France, ACMA (musées d'Alsace), JDS, Offices de tourisme.
- **TV:** Reportage consacrés au musée : TV3V avec l'exposition d'Alain d'Inca.

### Partenariats :

- Centre Albert Schweitzer
- Université populaire PAMINA de Wissembourg
- Office du tourisme de Niederbronn-les-Bains et environs
- Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Association « Cun Ulmer Grun »
- Association « Les Médiomatrici »
- Archéologie Alsace
- Le château du Liebfrauenberg
- CINE de Munschausen
- Collège Charles Munch de Niederbronn-les-Bains
- Réseau Animation intercommunal (RAI)

### Perspectives 2019 :

- **le 29 mars :** visite de la section gallo-romaine du musée avec comme point fort la découverte du thermalisme dans l'antiquité à Niederbronn-les-Bains. Des fouilles archéologiques ont établi l'existence d'une cité romaine entre le I<sup>er</sup> siècle et le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, des traces de cette époque sont encore visibles au cœur de la ville actuelle.

- **le 12 avril :** visite découverte de la section Préhistoire du musée, pour comprendre les modes de vie de nos ancêtres. Les restes de groupes humains qui nous ont précédé ici ou ailleurs, nous renseignent sur leur

façon de vivre. Grâce à l'archéologie, ils peuvent encore, à travers les siècles, nous transmettre leur expérience pour qu'elle éclaire et enrichisse la nôtre.

- **à compter du 13 mai** : ouverture de l'exposition « Les premiers hommes en Alsace ». Loin des clichés de l'homme des cavernes, les récentes recherches archéologiques tendent à révéler de manière objective l'histoire et la vie de l'Homme de Neandertal et de l'Homme moderne en Alsace. Destinée aux néophytes comme aux spécialistes, l'exposition est agrémentée de cartes, d'images de fouille, d'illustrations et de reconstitutions d'objets facilitant la compréhension du propos et celles des vestiges présentés.

- **le 18 mai** : la Nuit européenne des musées s'articulera elle-aussi autour de visites commentées de l'exposition « Les premiers hommes en Alsace » et des collections du musée.

- **Juillet / Aout** : sorties organisées en commun avec l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains :

- 12 juillet - visite de la section gallo-romaine du musée et des thermes antiques de Niederbronn-les-Bains.
- 09 août - visite découverte de la section Préhistoire du musée.

- **les 1<sup>er</sup> et 2 aout** : « Retour à l'âge de pierre », de l'habitat préhistorique à la ville contemporaine, projet organisé par le Centre Albert Schweitzer : s'interroger sur le rapport de l'homme à son environnement à travers différentes activités et visites. *Projet en construction...*

- **du 7 et 20 août** : Mardis récréatifs sur le thème : **la Préhistoire**

- Au musée : jeu autour de l'exposition « Les premiers hommes en Alsace »
- Expéridrome : tir au propulseur et allumage de feu avec du silex et de la pyrite

- **les 21 et 22 septembre** : à l'occasion des « Journées européennes du patrimoine », la Maison de l'archéologie organisera une série d'animations autour de l'exposition « Les premiers hommes en Alsace. Au musée : visites commentées de l'exposition et visite libre du musée. Sur le site de l'expéridrome : tir au propulseur et allumage de feu pour comprendre les modes de vie de nos ancêtres et comment ils géraient leur existence (programme à valider).

- **le 13 octobre**, se déroulera au **Moulin 9**, la version 2019 des Amuse-musées. Pour l'occasion deux spectacles contés intitulés « La mythe au logis et La femme bison » y seront présentés. Guidés par la conteuse Corinne, les spectateurs voyageront dans le temps comme peut le faire un archéologue... mais sans truelle, avec ses mots. Le premier "La femme bison" sera un voyage rythmé par les flûtes et les percussions ethniques, à la rencontre de nos ancêtres les chasseurs de la Préhistoire. Le second "La mythe au logis" fera la part belle aux dieux et héros gréco-romains, qui n'ont pas pris une ride et dont les récits ont gardé toute leur saveur.

- **en Décembre** : participation au marché de Noël de Bouxwiller. Les 10 musées partenaires y sont présents avec un stand. Ce sera à nouveau l'occasion de présenter nos musées aux visiteurs, les produits issus des boutiques et la documentation de chacun d'eux.

Mme le Maire revient sur les deux éléments regrettables qui ont impacté la Maison de l'Archéologie :

- **L'incendie de l'Expéridrome** près du cimetière militaire allemand. Cet édifice, en bois et en chaume, a été construit il y a 10 ans par les musées de Herxheim (Palatinat) et de Niederbronn-les-Bains qui ont uni leurs moyens et compétences sur la vie des hommes préhistoriques. Il a été totalement détruit et représente une immense perte pour la Maison de l'Archéologie qui organisait de nombreuses animations pédagogiques et accueillait des centaines de groupes, écoles, centre aérés. L'enquête de la Gendarmerie n'a pas abouti à ce jour. Le site a été nettoyé par les services techniques. La Maison de l'Archéologie envisage néanmoins de maintenir à proximité du site, les ateliers « tir au propulseur » et « allumage de feu ».

Une réflexion se mène actuellement pour la poursuite de l'utilisation du site, même si la Maison Néolithique n'est plus présente, en vue d'une préservation du site afin que des activités puissent continuer à s'y dérouler, et pourquoi pas en lien avec le Centre Albert Schweitzer.

- **Le vol à l'été 2016 de pièces de monnaies romaines et d'un pendentif d'oreilles.** Ce vol a été perpétré par Stéphane BREITWIESER, surnommé « le pilleur de musées » qui avait déjà défrayé la chronique en 2000. Le butin a été retrouvé lors d'une perquisition à son domicile à Marmoutier.

Par contre à ce jour aucune date de restitution des objets n'est annoncée à ce jour.

Mme le Maire revient sur le bilan d'exploitation de la Maison de l'Archéologie qui avait été présenté en séance des Commissions Réunies, avec à noter une baisse du niveau de dépenses qui passe de 127.414,90 € en 2017 à 114.196,03 € en 2018, mais également une baisse des recettes qui passent de 23.065,41 € en 2017 à 11.374,44 € en 2018. Il reste toujours un déficit, certes légèrement moindre qu'en 2017, avec - 102.821,59 €.

Le travail se poursuit sachant que des marges de progression existent.

*Si le Conseil Municipal peut prendre acte, M. BURT pense que cela ne suffit pas de continuer ainsi au vu des chiffres parlants. Il souhaite une mise à plat du fonctionnement des structures culturelles, l'élaboration d'un véritable projet culturel de territoire au niveau de la Communauté de Communes qui dépasse les communes de Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen. Chaque commune a des atouts intéressants, importants dans tous les domaines. Il faudrait engager une démarche volontariste, avec des objectifs opérationnels, des moyens attribués en fonction des projets et actions, avec la mise en place d'indicateurs.*

*Si Mme le Maire est en phase avec les propos tenus, elle rappelle les échanges concernant la réflexion sur un projet culturel de territoire, avec la présence côte à côte de deux musées faisant partie du Parc Naturel et de deux relais culturels qui avancent pas à pas pour un travail conjoint et commun avec une saison culturelle à travailler. Une démarche a été entreprise par la Ville de Niederbronn-les-Bains vis-à-vis de Reichshoffen pour indiquer que le départ à la retraite du directeur du relais culturel, serait une belle occasion de construire une réflexion autour d'un pôle culturel réunissant les 4 structures dans un premier temps.*

*S'il était a priori "urgent d'attendre", Mme le Maire précise que la persévérance est de mise pour ce dossier, avec une politique volontariste à l'échelle du territoire, mais qu'il reste encore un peu de chemin à faire.*

*M. BURT relate la baisse de fréquentation des scolaires, et évoque les autres publics à cibler.*

*Mme le Maire évoque une prochaine réunion avec La Castine pour l'engagement d'une réflexion conjointe sur la mise en place d'une programmation "seniors".*

*M. WALD souhaite que d'autres communes en-dehors de Niederbronn-les-Bains prennent le relais...*

### Le Conseil Municipal,

prend acte de la présentation du bilan 2018 de la Maison de l'Archéologie et des perspectives pour l'exercice 2019.

#### **5/2. Point-lecture – Bilan 2018 et perspectives 2019.**

Mme le Maire expose :

#### **Fonctionnement**

Le Point-lecture est ouvert

- le Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
- le Vendredi de 16h à 19h.

**Les tarifs des abonnements (validité 12 mois) n'ont pas varié en 2018 :**

- Adultes : 7,10 €
- Enfants : 2,50 €
- Curistes : 2,00 € (durée 3 semaines)

Les livres sont empruntables pour une durée de 4/5 semaines et peuvent être prolongés par téléphone, mail ou sur place. Etant donné la fermeture du samedi, les lecteurs peuvent prendre plus de livres que les 5/6 prévus et en cas de retard les rendre en dehors des heures d'ouverture du Point lecture.

Le point lecture propose un fond de livres propres (achats et dons) et un fond de livres prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt de Betschdorf, renouvelé 2 fois dans l'année (600 documents renouvelés). Une navette mensuelle proposée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin permet de diversifier l'offre auprès de nos lecteurs (le lecteur fait la demande après s'être inscrit sur le site ou nous commandons à leur place s'ils le désirent. Les documents sont livrés par le personnel de la BDBR, chaque mois. La BDP souligne que ce service fonctionne très bien chez nous.

Des dons de particuliers et de lecteurs viennent agrémenter cette offre.

Comme chaque année, une volontaire ICE se joint à l'équipe. Elle partage son temps entre le Point lecture et le musée. Alicia MULLER (volontaire originaire de Niederbronn-les-Bains) partage son travail en fonction des besoins, entre le Point Lecture et la bibliothèque du Groupe Scolaire.

#### **Bilan physique**

**Lecteurs inscrits : 284 individuels et groupes dont 267 inscrits actifs (133 résidents de Niederbronn) et 72 nouveaux inscrits (dont 39 résidents de la commune et 1 collectivité)**

**Emprunteurs actifs (ayant effectué au moins un emprunt) : 241 (dont 3 collectivités) dont 72 nouveaux inscrits**

. 174 inscriptions individuelles et 67 inscriptions familiales dont 123 de Niederbronn-les-Bains et 118 extérieurs, 3 groupes

. 226 inscriptions payantes (hors groupe) et 15 (inscriptions gratuites-bénévoles et membres du personnel)

Répartition des **lecteurs actifs** par tranche d'âge :

**89** de 0 à 14 ans      **95** de 15 à 64 ans      **54** de 65 ans et plus  
3 individuels actifs hors calcul

Le tableau ci-dessous récapitule les entrées au Point lecture (inscriptions et réinscriptions+ animations) 2012 à 2018 :

Années	Adulte	Enfant	Curiste	Animation Lecture	Animation Scolaire	Adulte Accompagnant gratuit	Total
2012	63	46	2	71	73	30	285
2013	69	52	8	110	50	4	293
2014	76	68	12	113	567	38	874
2015	105	68	11	105	191	15	495
2016	92	86	7	106	286		577
2017	86	76	7	105	207		481
2018	93	70	7	285	237		692

Nombre de prêts : 6879 (dont 3380 pour les adultes-3495 pour les enfants- 7 audios et 32 vidéos et 6 autres). En 2018, les livres empruntés sont essentiellement des romans adultes, viennent ensuite les albums, et les BD jeunes).

**Bilan physique stable pratiquement identique à l'année dernière.**

### Les Animations 2018

#### **a - Lecture de contes et d'albums**

La nouvelle formule intitulée « Le conte est bon ! » rencontre un beau succès (moyenne de 9.5 enfants par animation). Formule incluant ½ heure de lecture et ½ heure de bricolage. L'animation a lieu tous les mardis (hors vacances scolaires). Ce qui nécessite une implication et une grande disponibilité des bénévoles que nous remercions particulièrement.

- Nombre d'animations : 30
- Nombre de participants : 285 sur l'année soit une moyenne de 9.5 enfants par animation
- La moyenne d'âge est de 6 ans.

**b - Accueil/parteneriat avec le Réseau d'animation pendant ou en-dehors des centres aérés (recherche de livres sur un thème donné, commande auprès de la BDBR, mise à disposition de l'espace Point lecture et de livres ou autres supports, lectures de contes et d'albums à la demande).**

**c - Expositions et animations** (expos prêtées par la BDBR et en visite libre pendant l'ouverture du Point Lecture). Les animatrices utilisent le thème des expositions pour la lecture et le bricolage. Dans la mesure du possible chaque enfant repart avec une fiche d'infos sur le point lecture.



- du 17 janvier au 28 février : exposition « il était une fois les contes »  
90 collégiens de Niederbronn ont participé à cette animation (3 ateliers tournants avec les bénévoles du Point Lecture) ;
- du 7 mars au 18 avril : exposition « Fleuves et rivières » ;
- du 16 mai au 30 juin : exposition « Carnets de voyage »  
39 collégiens de Mertzwiller ont participé à cette animation (ateliers tournants) ;
- du 3 octobre au 16 novembre : exposition « Chine »  
16 collégiens de Niederbronn ont participé à cette animation (recherche sur les panneaux d'expositions et mise à disposition des documents de l'exposition pour agrémenter leur dossier préparé en cours sur la Chine) ;
- du 21 novembre au 21 décembre : exposition « Promis, juré, on s'écrira ! »  
92 élèves ont participé à cette animation (ateliers fabrication de carte et enveloppe + lecture de contes et d'albums, quizz).

Animations auprès des scolaires en 3 ateliers tournants avec visite de l'exposition (quizz), lecture d'albums, et bricolage. Mme Wendling contacte par mail les écoles qui répondent favorablement ou non en fonction du thème ou de leur agenda. Elle réunit les conteuses bénévoles et certains professeurs intéressés pour examiner l'exposition, discuter des animations etc. et établir le calendrier d'animations. Chaque bénévole s'inscrit aux différentes animations en fonction de ses disponibilités. Certains documents de la malle sont empruntés par les professeurs pour leurs élèves avec une date de retour. Le reste des documents des malles (sauf ceux servant à l'animation des bénévoles) sont mis sur une table de présentation et restent empruntables par le public avec date de retour.

#### **d - Participation des conteuses lors du festival Mômes en scène 2018**

Lecture de contes, albums, Kamishibai, raconte-tapis etc et mise à disposition de livres, BD du Point Lecture (dons).

**e - Participation des conteuses dans les écoles ou crèches alentours** (livres, raconte-tapis, lirectes à lire, Kamishibai... prêts de la BDBR ou livres du Point lecture) - environ tous les 15 jours (Mme Ertzinger se rend régulièrement à la crèche de Niederbronn (arrêt au mois de septembre 2018) pour faire la lecture et Mme Becker dans le cadre de « Lire et faire lire » à Reichshoffen ou à l'école maternelle de Gœrsdorf). Le point lecture commande régulièrement des supports à la BDBR pour diversifier la lecture (dans la mesure du possible livrés et retournés par la navette).

**f - Participation à « livres en fêtes »,** le dimanche 24 juin de 15h à 19h, place du Bureau Central et place du Casino.

- Mise à disposition de livres (romans, BD... collectés auprès des écoles et dons de lecteurs ou particuliers) dans des caisses.

**g - Remplissage et vérification de la boîte à livres** près du mini-golf (**environ 2 fois par mois et pratiquement une fois par semaine en été**). Le système fonctionne bien surtout l'été (touristes et curistes présents dans la cité thermale).

Mme le Maire rappelle qu'une 2<sup>e</sup> boîte à livres a été construite en lien avec le CAFASOL, mais qui doit encore être achevée suite à une vandalisation avant sa mise en fonction.

**h - Dépôt à la piscine les Aqualies :** prêt de livres (dons), romans BD, magazines reconduit en 2018 (vu Gael Françon).

**I - Participation du Point Lecture à la journée « Alzheimer »** organisée par le CIAS le lundi 8 octobre à l'EHPAD de Niederbronn. A l'issue de la conférence sur l'Alzheimer présentation du Point Lecture (abonnements, modalités d'emprunts), présentation de divers ouvrages sur l'Alzheimer, et du matériel nouvellement acquis pour les seniors (livres gros caractères, loupes, chevalets, livres « audio ». Mise à disposition de livrets du Conseil Général sur l'Alzheimer.

**J - Réunions formation « lecture à haute voix »** par Christiane Bach avec et à l'initiative du service « Qualité de vie » dans les locaux. Recherches, commandes auprès de la BDBR et prêts de livres aux membres du Service Qualité de vie pour leurs animations ou pour leur club lecture.

### **Budget et recettes**

#### **Budget alloué pour les documents :**

- 1500 € pour l'achat de documents – romans -biographies, BD, JA, JH et alsatiques. Cette année, constitution d'une « malle bébés » (livres adaptés aux petits 0-5 ans env. et recommandés par les lectrices bénévoles (Mme Ertzinger et Mme Becker).
- 360 € pour les abonnements (Youpi, Wapiti, Popi, Pomme-d'api, Tralalire, Belles histoires).
- Fonctionnement également en grande partie grâce aux dons de particuliers et de lecteurs.

**Recettes inscriptions : 925,30 €**

### **Bilan financier 2018**

Dépenses :

- Investissements : 532,94 € (600 € prévus)
- Charges d'exploitation : 39.303,76 € (39.450,00 € prévus)

Recettes : 1.632,57 €

### **Communication**

La publicité pour les animations est faite dans les écoles, dans les magasins de Niederbronn-les-Bains, par la distribution de tracts, sur le site internet de la ville, par infographie sur le câble local. Dépôt d'affiches et de tracts au Point lecture, au Moulin 9, RAI, Mairie, Office de Tourisme...

Distribution de tracts lors du Festival Mômes en scène 2018 et « livres en fête 2018 ».

### **Les perspectives 2019**

⇒ Différentes expositions prévues prêtées par la BDBR :

- . Exposition « la pâtisserie » du 9 janvier au 8 mars
- . Malle « balais et nez crochus » du 4 janvier au 14 mars
- . Exposition « Les chats » du 22 mars au 24 mai
- . Exposition du 2<sup>ème</sup> semestre : le manga en novembre/Décembre

Et location de divers supports d'animations lors des navettes (kamishibai, tabliers à histoires et autres...)

⇒ Participation au Festival Mômes en Scènes ;

⇒ Participation à « Livres en fête », le 23 juin ;

⇒ Demande de la nouvelle directrice de la crèche de Niederbronn-les-Bains, Mme Pace, pour une intervention des bénévoles du Point Lecture ainsi que d'un créneau pour l'accueil d'enfants en dehors des heures d'ouverture

- plusieurs mardis matins jusqu'en juin ont déjà été définis pour le créneau accueil des enfants au Point Lecture

#### **Le Conseil Municipal,**

**prend acte de la présentation du bilan 2018 du Point-lecture et des perspectives pour l'exercice 2019.**

### **5/3. Relais Culturel Le Moulin9 - Bilan 2018/2019 et perspectives saison culturelle 2019/2020.**

Mme le Maire expose :

#### **La saison 2017-2018 :**

- Poursuite du partenariat avec la Castine de Reichshoffen avec une saison et une plaquette commune, mais il reste du travail à poursuivre pour améliorer ce partenariat dans le domaine du spectacle vivant.

Afin de proposer une programmation commune cohérente « certaines esthétiques et fiches actions » sont spécifiques à chacun des Relais Culturels. C'est le cas de la danse et du théâtre Alsacien pour la castine et des musiques amplifiées et théâtre de boulevard pour le Moulin9.

La recherche de spectacles se fait par chaque structure, avec une mise en commun des dates et de la ligne de programmation en vue d'une saison culturelle harmonieuse.

Nouvelle résidence d'artistes associés « Rendre la Ville culturelle » avec la Compagnie Articulations-Théâtre, le Collectif Turbulences et Martin Adamiec proposent six lectures-spectacle qui mettent à l'honneur des écrivains et des thèmes originaux : l'Amour et les Jardins, la Nourriture et les Ecrivains Alsaciens dans différents lieux comme : le rocher de la Liese, la Salle Mandel du Moulin 9, Salle de Musique ou encore à la Guinguette.

- Festival de musique « Au Pays d'Alsace »

Programmation de 3 spectacles Jeune Public au Moulin9 (la convention entre les relais définis que la programmation se fait par La Castine)

- A Friejohr Fer Unseri Sproch : Soirée alsacienne et lectures de fables..., 150 spectateurs
- Concert des Noëlies décentralisé à l'église protestante, avec l'ensemble « K'sang », 350 spectateurs
- Poursuite de la programmation des Guinguettes estivales.
- Gestion de l'exposition « Imagin'Air ».
- Poursuite des Conférences du Moulin 9.

- Communication pour augmenter la fréquentation aux spectacles de saison et séduire de nouveaux publics (Presse écrite, radio, tv, jeux-concours, promotions, réseaux sociaux, mise en place de kakemonos...).
- Présence au monde associatif (théâtre, chorales, musiques) avec la mise à disposition des espaces.
- Partenariat actif avec le collège : forum des métiers, soirée des talents, spectacles jeune public avec actions pédagogiques des troupes.
- Actions pédagogiques pour les spectacles de l'école primaire Hans Haug et l'école maternelle du Montrouge.
- Poursuite de l'activité « Atelier Théâtre » en vue de la création d'un spectacle tout public par des jeunes (à raison de 232 heures de préparation). Atelier articulé en deux sections : Collège (12 jeunes), Primaire (12 jeunes).

### Au niveau de la fréquentation : Statistiques Générales par saisons

Saisons	Abonnements	Spectacles	Nombre de représentations	Chiffre d'affaire	Chiffre d'affaire /représentation	Fréquentation moyenne
2010/2011	112	9	10	23.661 €	2.366 €	203
2011/2012	71	10	16	36.171 €	2.261 €	145
2012/2013	36	12	13	23.338 €	1.795 €	244
2013/2014	33	10	18	21.862 €	1.215 €	204
2014/2015	18	8	10	18.988 €	1.899 €	189
2015/2016	28	9	11	16.400 €	1.491 €	204
2016/2017	45	7	7	20.632 €	2947 €	271
2017/2018	67	9	14	17.694 €	2949 €	284
2018/2019 A ce jour	69	8 1 restant	13 1 restant	26.097 €	3262 €	295

Il y a lieu de relever l'augmentation du nombre d'abonnements depuis la saison 2016/2017, ainsi que fréquentation moyenne.

Au niveau de la programmation 2017-2018, le coût global s'élève à 74.750,00 €, dont 50.000,00 € HT pris en charge directement par le Casino.

Dates	Spectacles	Cachets HT/ Spectacles	Coûts afférents aux spectacles*
0 janvier 1900	Ouverture de saison	1 250,00 €	1 000,00 €
21 octobre 2017	Aelle	2 500,00 €	900,00 €
13 janvier 2018	Didier GUSTIN	10 800,00 €	1 850,00 €
3 février 2018	Celkilt + invités - concert à plat	7 450,00 €	1 950,00 €
17 mars 2018	Gauvain SERS + invité	18 000,00 €	1 950,00 €
7 avril 2018	Boulevard - J'habite encore chez ma femme	3 500,00 €	1 100,00 €
16-juin-2018	Saori Jo	2 500,00 €	1 850,00 €
22-déc.-2018	Noëlies	0,00 €	350,00 €
	Résidence / 6 Lectures	4 000,00 €	300,00 €
0 janvier 1900	Guinguettes	8 500,00 €	0,00 €
Juin à Septembre	Imagin'Air	5 000,00 €	0,00 €
	<b>Totaux 1</b>	<b>63 500,00 €</b>	<b>11 250,00 €</b>
	<b>Total général</b>	<b>74 750,00 €</b>	

\* : Catering, techniciens, location de matériel, repas, hébergement, transport etc...

Saison 2017/2018 Budget Artistique

**Détail des spectacles et répartition financière de la programmation**

<i>Fiche récapitulative</i>	<i>Spectacles</i>	<i>Cachets HT/ Casino</i>	<i>Cachets HT / Ville</i>
14 septembre 2018	Ouverture de Saison à la Castine		1 250,00 €
13 octobre 2018	Magalie Sarah Quartet		2 500,00 €
7 décembre 2018	La cour des miracles	4 500,00 €	
23 décembre 2018	Noëlies		200,00 €
12 janvier 2019	Bill Deraime et IIRiver en 1ère partie 1000	9 240,00 €	
2 février 2019	Bernard Mabille	11 940,00 €	
16 mars 2019	Bohemian Dust live QUEEN Show- debout	4 540,00 €	
30 mars 2019	Spirit of Ireland	12 540,00 €	
18 mai 2019	C'était pas prévu comme ça	3 500,00 €	
Juillet août 2019	Guinguettes / Ville		8 500,00 €
Juin à Septembre	Imagin'Air	3 740,00 €	1 260,00 €
		<b>50 000,00 €</b>	<b>13 710,00 €</b>
<i>subvention casino</i>		50 000,00 €	0,00 €
<b>Saison 2018/2019</b>			<b>n</b>

**2018-2019 :**

## Manifestations états d'encaissement de l'année 2018

Place	Payant	Gratuit	CLIENTS	Désignation	DATES	SOMMES	Arrhes		Soldes
							Sommes	Sommes	Sommes
1	1		Vœux du Maire	Mairie	05/01/18	Mise à dispo.			
2	1		Harmonie Municipale	Concert Nouvel An	07/01/18	Mise à dispo.		175,00 €	175,00 €
3	1		Union Motocross Bitchoise	AG Ligue d'Alsace FFM	27/01/18	658,00 €	329,00 €	329,00 €	329,00 €
4	1		Collège Charles Munch	Forum des métiers	05/02/18	Mise à dispo.			
5	1		USN NIEDERBRONN- LES- BAINS	Dîner dansant	10/02/18	442,00 €	221,00 €	244,00 €	244,00 €
6	1		Mme Céline BONNEVILLE	Fête de Famille	17/02/18	150,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
7	1		Mme Emmanuelle FAGANT	Salon du Bien-Être	24 & 25/02/2018	1 488,00 €	744,00 €	744,00 €	744,00 €
8	1		Crédits Mutuel Vosges du Nord	Assemblée Générale	02/03/18	1 120,00 €		1 120,00 €	1 120,00 €
9	1		Ass.PE2CMN Mme BLUM	Bourse au vêtement	10/03/18	342,00 €	171,00 €	171,00 €	171,00 €
10	1		Ass.PE2CMN Mme BLUM	Bourse au vêtement	11/03/18	Mise à dispo.			
11	1		Collège Charles Munch	Spectacle	15/03/18	Mise à dispo.			
12	1		Collège Charles Munch	Spectacle	20/03/18	Mise à dispo.			
13	1		ASS. Offwiller	Spectacle	24/03/18	758,00 €	379,00 €	329,00 €	329,00 €
14	1		M. Mickaël DAENTZER	Fête de Famille	31/03/18	150,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
15	1		Association ABC Danse	cours de danse	tous les mercredis			200,00 €	200,00 €
16	1		Collège Charles Munch	Spectacle	10/04/18	Mise à dispo.			
17	1		Harmonie Municipale Mme MARTIN	Concert Printemps	15/04/18	682,00 €	341,00 €	341,00 €	341,00 €
18	1		Association Autour de l'Ecole	Bourse au vêtement	28/04/18	558,00 €	279,00 €	279,00 €	279,00 €
19	1		Croix Rouge Française	Marche et repas	06/05/18	350,00 €	175,00 €	186,00 €	186,00 €
20	1		M. Mouhad AÏCI	Mariage	12/05/18	470,00 €	235,00 €	237,00 €	237,00 €
21	1		Collège Charles Munch	Soirée des Talents	19/05/18	Mise à dispo.			
22	2		MK Reisen	Réunion	4 & 5 juin 2018	410,00 €	307,50 €	102,50 €	102,50 €
23	1		DLCA M. Jean- Claude FABRE	Spectacle	8,9&10- juin-2018	870,00 €	0,00 €	1 065,00 €	1 065,00 €
24	1		Groupe Scolaire Hans-Haug	Wir Wollen Live Siegen	12/06/18	Mise à dispo.			
25	1		Société de Gym et de Tir Mme KRUMM	Fête de fin d'année	Annulé				
26	1		Groupe Scolaire Hans-Haug	Spectacle fin d'année	28/06/18	Mise à dispo.			
27	1		Association ABC Danse	cours de danse	tous les mercredis			160,00 €	160,00 €
28	1		M. Mathieu BURIG	Mariage	30/06/16	633,00 €	316,50 €	775,50 €	775,50 €
29	1		Mme Sarah AMRAOUI	Mariage	07/07/18	570,00 €	285,00 €	635,00 €	635,00 €
30	1		Mairie	Bal 14 juillet (OCSL)	13/07/18	Mise à dispo.			
31	1		M. Bertrand SCHEYER	Anniversaire	14/07/18	150,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
32	1		Mme Nawal TAYEBI	Mariage	21/07/18	400,00 €	200,00 €	473,00 €	473,00 €
33	1		M. Henri MULLER	Mariage	18/08/18	633,00 €	316,50 €	553,50 €	553,50 €
34	1		M. Thierry ROTH	Anniversaire	25/08/18	270,00 €	135,00 €	205,00 €	205,00 €
35	1		Réseau Animations Intercommunal	Convention	Annuelle	6 100,00 €		6 100,00 €	6 100,00 €
36	1		Ass. Bureau des élèves de l'INSA	Fête des diplômés	01/09/18	469,00 €	266,00 €	376,00 €	376,00 €
37	1		Mme Emmanuelle FAGANT	Salon du Bien-Être	8 & 9-sept-2018	1 488,00 €	744,00 €	744,00 €	744,00 €
38	1		Association Autour de l'Ecole	Bourse au vêtement	15/09/18	558,00 €	279,00 €	279,00 €	279,00 €
39	1		Mairie	Forum des Associations	16/09/18	Mise à dispo.			
40	1		Association de Fleurs, Fruits et Jardins	Exposition & Repas	23/09/18	442,00 €		442,00 €	442,00 €
41	1		CDG 67	Réunion d'information	25/09/18	Mise à dispo.			
42	1		Cie le Poulallier (convention RAI)	spectacle	Annulé	Mise à dispo.			
43	1		Communauté de Communes	Spectacle	09/10/18	Mise à dispo.			
44	1		Mairie	Médailles Sportives	19/10/18	Mise à dispo.			
45	1		Chorale Œcuménique	Concert	20/10/18	290,00 €	145,00 €	655,00 €	655,00 €
46	1		Communauté de Communes	Conférences spectacle	09/10/18	Mise à dispo.			
47	1		Association les Vosgirrunners	Assemblée Générale	26/10/18	300,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
48	1		M. Christophe JOST- WALTER	Fête de Famille	27/10/18	340,00 €	170,00 €	310,00 €	310,00 €
49	1		Ass.PE2CMN Mme BLUM	Bourse au vêtement	03/11/18	342,00 €	171,00 €	171,00 €	171,00 €
50	1		Ass.PE2CMN Mme BLUM	Bourse au vêtement	04/11/18	Mise à dispo.			
51	1		ValVital	Séminaire	08/11/18	300,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
52	1		ValVital	Séminaire	09/11/18	190,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €
53	1		USN NIEDERBRONN- LES- BAINS	Oktoberfecht	17/11/18	442,00 €	221,00 €	221,00 €	221,00 €
54			MK Reisen	Réunion	19/11/18	190,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €
55	1		Aviculteurs	Exposition & Repas	24,25,26/11/2018	674,00 €	337,00 €	339,00 €	339,00 €
56	1		En Oberbronn	Repas	30/11/18	460,00 €	230,00 €	224,00 €	224,00 €
57	1		Paroisse Protestante	vente de l'Avent	02/12/18	652,00 €	326,00 €	326,00 €	326,00 €
58	1		Mairie	Noël des séniors	05/12/18	Mise à dispo.			
59	1		M. Christian EICHENLAUB	Anniversaire	18/12/18	150,00 €	150,00 €	- €	- €
60	1		COMCOM	Fête de Noël	11/12/18	528,00 €		603,00 €	603,00 €
61	1		Association ABC Danse	cours de danse	tous les mercredis			260,00 €	260,00 €
62	1		De Dietrich Mertzwiller	Médailles du travail	14/12/18	980,00 €		1 120,00 €	1 120,00 €
63	1		Mme Nathalie SCHUSTER	anniversaire	29/12/18	150,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
64	1		M. Grischa TAMOYAN	Fête de famille	31/12/2018 et 1/01/2019	624,00 €	312,00 €	336,00 €	336,00 €
<b>Total</b>						<b>26 773,00 €</b>	<b>8 575,50 €</b>	<b>21 620,50 €</b>	<b>21 620,50 €</b>

30 196,00 €
-------------

A ce jour, 30 dates payantes et 37 dates de mises à disposition, ont été confirmées et devraient engendrer une recette prévisionnelle de 18.920 € sur l'exercice 2019.

### **Bilan d'exploitation 2017-2018 :**

Mme le Maire revient sur le bilan d'exploitation qui avait été présenté en séance des Commissions Réunies, avec à noter une réduction des dépenses du Moulin 9 qui passent de 403.994 € en 2017 à 386.252 € en 2018, et une augmentation des recettes qui passent de 113.200 € en 2017 à 130.553 € en 2018.

Si l'on constate toujours un déficit, ce dernier s'établit à 255.699,60 € en 2018 contre 290.792,16 € en 2017.

### **Les perspectives 2019-2020 :**

- Il est proposé de rester concentré sur la musique sous de nombreuses formes (classique, jazz, rock, pop...) mais aussi de l'humour, théâtre...
- Fête de la musique ;
- Nouvelle résidence de création d'un spectacle pour les 150 ans de la guerre de 1870 ;
- Programmation de 4 spectacles Jeune Public au Moulin9 (la convention entre les relais définit que la programmation se fait par La Castine) ;
- Co-organisation de la programmation du festival « Mômes en scène » et soutien du festival « Au pays d'Alsace » ;
- L'exposition Imagin'Air sera reconduite en 2019 sur la base d'un budget de 5.000 € et aura pour thème les "L'homme et la biosphère". A noter qu'un travail sera entrepris avec les écoles et le Conseil Municipal des Jeunes, en lien avec Michel RAUCH, pour la confection de quatre panneaux ;
- Poursuite du cycle de conférences ;
- Partenariat actif avec le collège : forum des métiers, soirée des talents, spectacles jeune public avec actions pédagogiques des troupes ;
- Maintien du soutien au monde associatif (théâtre locaux, chorales, musique municipale, danse...) ;
- Poursuite de l'activité « Atelier Théâtre » en vue de la création d'un spectacle tout public par des jeunes (à raison de 232 heures de préparation). Atelier articulé en deux sections : Collège (12 jeunes), Primaire (12 jeunes) ;
- Réflexion sur l'accueil de congrès.

### **Saison 2019 des Guinguettes**

Les Guinguettes 2018 ont bénéficié d'une météo particulièrement exceptionnelle et aucun spectacle n'a dû être annulé. Le service de petite restauration a été assuré par 3 associations (ICE, Ecole du Chat et Tennis Club) dans le cadre de la convention passée avec l'OCSL.

Le succès se confirme année après année grâce à un fonctionnement bien rodé. Des pics de fréquentation (350 personnes) ont été atteints avec les Salades Mixtes qui terminent en général la saison.

La programmation de la saison 2019 se décline comme suit :

DATES	INTERVENANTS	TITRE
02 Juillet	Ben Toury en DUO	Ben Toury en Concert
09 Juillet	Les Intempor'Elles	Trio Musical
16 Juillet	La Camelote	La Camelote en TRIO
23 Juillet	The Little Berry's Band	D'Jazz Owe mit'm LITTLE BERRY'S BAND
30 Juillet	A Corps de Rue	Chansons festives
06 Août	Benoît Przybyla	Mes 40ans ça se fête en musique...
13 Août	Annick Burger en DUO	Divas n'Jazz
20 Août	Pour le Plaisir	Chansons Françaises
27 Août	SALADE MIXTE	Chansons, quand Dylan courtise Barbara, quand Sting rencontre Ferrat

### Exposition IMAGIN'AIR

L'inauguration de l'exposition IMAGIN'AIR est confirmée pour le **Judi 6 Juin 2019 à 18 h** sur la Place du Bureau Central.

Le thème retenu pour 2019 est « *L'homme et la biosphère* ». A noter qu'en 2020, Imagin'air fêtera son 10ème anniversaire. A cette occasion, une rétrospective des photos réalisées depuis 10 ans sera proposée au public.

### Propositions de spectacle et de répartition financière pour la saison culturelle 2019/2020.

Le Conseil Municipal est amené à prendre acte de la présentation du bilan et de valider la programmation de la saison culturelle 2019/2020, et la répartition financière entre la Ville et le Casino.

Dans le cadre de la mission d'animation, et conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public (article 13), le Casino participe à hauteur de 50.000,00 € H.T. maximum, au financement de la saison culturelle se déroulant au Moulin 9.

La plupart des contrats étant encore en cours de négociation, le tableau ci-après récapitule la proposition de programmation pour la saison culturelle 2019/2020, mais reste à finaliser au niveau de la répartition financière.



<i>Fiche récapitulative</i>	<i>Spectacles</i>	<i>Budget Casino</i>	<i>Budget Ville</i>
13 septembre 2019	Ouverture de saison - Ben Touri		1 250,00 €
19 octobre 2019	Abba Forever		9 900,00 €
14 ou 15 décembre 2019	Noëlies		200,00 €
11 janvier 2020	Rimendo Quartet / Hommage à B. Vian	3 900,00 €	
19/01/2020 16h30	Les Quatres Saisons se déchainent	3 600,00 €	
25 janvier 2020	Sortie de Résidence Spectacle 1870	5 000,00 €	
1 février 2020	Debout sur le zinc + Tère partie	11 500,00 €	
14 mars 2020	Yves Jamait ou Murray Head	6 550,00 €	
28 mars 2020	Laurent Arnoult - One concept show	2 800,00 €	
30 mai 2020	On se connait que depuis deux heures...	5 500,00 €	
Juin à Octobre 2020	Imagin'Air	5 000,00 €	
Juillet - Août 2020	Guinguettes	5 150,00 €	3 350,00 €
21 juin 2019	Fête de la Musique	1 000,00 €	300,00 €
Reste :		0,00 €	50 000,00 €
			15 000,00 €

+ 30 ans du Moulin9

+ Séniors 16h

### Saison 2019/2020

Dans le cadre de la programmation à l'attention des séniors, des spectacles seront programmés également les après-midis, afin de permettre aux personnes qui n'ont plus forcément le souhait de sortir en soirée de bénéficier de spectacles.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019,

Vu le contrat de délégation de service public « casino » signé le 17 juin 2013, et notamment les articles 12 et 13,

Vu les obligations en termes d'animations du délégataire,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

de valider la proposition de programmation pour la saison culturelle 2019/2020, ainsi que la répartition financière entre la Ville et le Casino, comme présentée ci-après :

#### prend acte :

de la présentation du bilan de la saison culturelle 2017-2018 du Moulin9 et des perspectives de la saison 2019-2020.

#### 5/4. Relais Culturel Le Moulin9 – Actualisation de la grille tarifaire.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**5/5. Convention relative à l'organisation de la buvette et du vestiaire du Moulin 9 pour la saison culturelle 2019-2020.**

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de la prochaine saison culturelle du Moulin 9, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le renouvellement de la convention passée avec l'O.C.S.L. pour le service de buvette et vestiaire, sachant que l'actuelle convention est en vigueur jusqu'au 18 Mai 2019 inclus (date du dernier spectacle de saison).

Depuis la reprise en régie, ces prestations sont en effet assurées par l'O.C.S.L., présidé par M. Christian KOTLENGA.

Mme le Maire rappelle que la convention liste les missions de l'association, le calendrier des manifestations, les modalités en cas d'annulation, les démarches à réaliser, les obligations en termes d'assurance et les conditions de mise à disposition du site.

A ce sujet, et au vu du service rendu, il est proposé d'accorder gracieusement la mise à disposition des locaux nécessaires à la mise en place de ces services, afin de garantir les mêmes conditions d'exploitation que par les années précédentes.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation 03 Mai 2019,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) de renouveler à l'issue de l'échéance du 18 Mai 2019, la convention avec l'association l'O.C.S.L. pour l'organisation du vestiaire et de la buvette du Moulin 9 dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020 ;
- b) d'autoriser, dans le cadre de ce renouvellement de convention, la mise à disposition gracieuse du site et des équipements présents.
- c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**5/6. Convention relative à l'organisation des Guinguettes – Saison 2019.**

Mme le Maire expose :

Afin d'animer la vie de la station touristique, la Commune de Niederbronn-les-Bains, par le biais du Relais Culturel Le Moulin 9, organisera 9 guinguettes au Herrenberg du 02 Juillet au 27 Août 2019.

Depuis 2017, la Ville conventionne avec l'Office de Coordination des Sports et Loisirs, qui confie les prestations d'accueil et de petite restauration à l'une ou l'autre association locale membre.

La convention a pour but de lister les missions de l'association, le calendrier des manifestations, les modalités en cas d'annulation, les démarches à réaliser, les obligations en termes d'assurance et les conditions de mise à disposition du site.

Il est proposé de reconduire ce conventionnement pour la nouvelle saison, et de maintenir la mise à disposition gracieuse du site à l'O.C.S.L., afin de garantir les mêmes conditions d'exploitation que celles octroyées les années précédentes.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

- a) d'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec l'Office de Coordination des Sports et Loisirs pour l'organisation des guinguettes du 02 Juillet 2019 au 27 Août 2019 inclus ;
- b) d'autoriser, dans le cadre de cette convention, la mise à disposition gracieuse du site et des équipements présents.
- c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentation à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **6. Affaires financières et immobilières diverses.**

#### **6/1. Piscine Les Aqualies – Grille tarifaire saison estivale et rentrée scolaire 2019 – Instauration et actualisation de tarifs.**

Mme le Maire expose :

Suite aux discussions et aux observations faites, les Commissions Réunies proposent de valider les décisions suivantes tenant compte de la volonté de générer des recettes supplémentaires tout en maintenant des tarifs attractifs et justes :

⇒ L'instauration d'un tarif « TRIBU » :

- 2 parents + 1 enfant = 12 € (au lieu de 14,20 € en plein tarif ou 11,60 € avec les cartes d'abonnement)
- 2 parents + 2 enfants = 14 € (au lieu de 18,40 € en plein tarif ou 15 € avec les cartes d'abonnement)
- 2 parents + 3 enfants = 16 € (au lieu de 14,20 € en plein tarif ou 11,60 € avec les cartes d'abonnement)

Ce tarif pourra être décliné jusqu'à 5 enfants. La grille tarifaire proposée ci-après est complétée en conséquence.

⇒ la création d'un tarif supplémentaire : 2 € pour renouvellement de carte d'abonnement en cas de perte

⇒ l'augmentation du tarif scolaire qui passe de 3,10 € à 3,20 € (+ 2.600 €)

⇒ l'augmentation du tarif des activités comme proposée dans le tableau (10 séances, abonnement 10 activités promo, abonnement 5 activités, 5 activités promo, abonnement aquabike/aquatraining, école de natation, école de triathlon)

⇒ l'instauration d'un tarif « location du terrain de tennis (quick)/heure à 3,00 €

⇒ la suppression ou le maintien d'un tarif estival pour les entrées Adultes et Enfants (4 à 17 ans) en fonction des projections de recettes escomptées basée sur les entrées individuelles respectives constatées l'été dernier :

Public	Entrées constatées Eté 2018	Recettes prévisionnelles		
		Tarif 5,00 €	Tarif 5,50 €	Tarif 5,80 € (Eté 2018)
Adultes	8493	42.465,00 €	46.711,50 €	49.259,40 €
Enfants 4-17 ans	5823	Tarif 4,20 €	Tarif 4,30 € (Eté 2018)	Tarif 4,50 €
		24.456,60 €	25.038,90 €	26.203,50 €
<b>Total recettes</b>		<b>66.921,60 €</b>	<b>71.750,40 €</b>	<b>75.462,90 €</b>

Mme le Maire rappelle qu'un tarif estival à 5,50 € au lieu de 5,80 € avait été évoqué.

Au vu des recettes supplémentaires possibles, et tout en limitant l'impact pour les usagers, il est proposé de reconduire le principe des tarifs estivaux comme suit :

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE SAISON ESTIVALE valable du 1 <sup>er</sup> Juillet 2019 au 31 Août 2019 inclus			
Catégories	Tarifs appliqués saison estivale 2018	Proposition de tarifs applicables saison estivale 2019	Observations
Adulte (à partir de 18 ans)	5,80 €	5,50 €	Tarif en baisse - proposé en fonction de l'estimation des recettes complémentaires générées
Enfant de 4 à 17 ans	4,30 €	4,30 €	Proposition de maintien du tarif pratiqué en 2018
Activité 1 séance AquaBike/AquaTraining	11,00 €	11,00 €	Nouveau tarif AquaTraining → mise en vente à compter du 1 <sup>er</sup> Juin jusqu'à fin Août
Tarifs TRIBU			
Tribu – 2 parents + 1 enfant	-	12,00 €	Instauration de tarifs

Tribu – 2 parents + 2 enfants	-	14,00 €	
Tribu – 2 parents + 3 enfants	-	16,00 €	
Tribu – 2 parents + 4 enfants	-	18,00 €	
Tribu – 2 parents + 5 enfants	-	20,00 €	
<b>Renouvellement Carte en cas de perte</b>	-	<b>2,00 €</b>	Coût appliqué en cas de perte de carte avec demande de recharge des crédits restants sur nouvelle carte
<b>Location terrain de tennis Quick à l'heure</b>	-	<b>3,00 €</b>	Instauration de tarif
<b>Tous les autres tarifs de la grille sont inchangés</b>			

Tout comme la saison passée, M. FRANÇON souhaitait pouvoir proposer à la vente dès le 1<sup>er</sup> Juin 2019, la séance d'Aquabike/AquaTraining au tarif estival « attractif » de 11,00 €. Ce tarif étant prévu dans la grille estivale (1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août) le Conseil Municipal devra autoriser spécifiquement l'application de ce tarif à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2019.

Il est précisé qu'il s'agit de la seule période où les usagers peuvent découvrir l'Aquabike/AquaTraining à la séance, avec un objectif attendu d'inscription aux cycles de 10 séances par la suite.

<b>PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE</b> valable du 1 <sup>er</sup> Septembre 2019 au 30 Juin 2020			
Catégories	Tarifs appliqués du 01.09.2018 au 30.06.2019 inclus	Proposition de tarifs applicables du 01.09.2019 au 30.06.2020 inclus	Observations
<b>Adulte (à partir de 18 ans)</b>	5,00 €	<b>5,00 €</b>	Maintien du tarif
<b>½ tarif Adulte (Période promotionnelle)</b>	2,50 €	-	<b>Suppression du tarif</b>
<b>10 entrées Adulte</b>	41,00 €	41,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>5 entrées Adulte</b>	22,00 €	22,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
<b>Enfant de moins de 4 ans</b>	1,50 €	1,50 €	Maintien tarif
<b>10 entrées Enfant - de 4 ans</b>	12,00 €	12,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>Enfant de 4 à 17 ans</b>	4,20 €	<b>4,20 €</b>	Maintien du tarif
<b>½ tarif Enfant (Période promotionnelle)</b>	2,10 €	-	<b>Suppression du tarif</b>
<b>10 entrées Enfant (4 à 17 ans)</b>	34,00 €	34,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>5 entrées Enfant (4 à 18 ans)</b>	19,00 €	19,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
<b>Carte 20 heures</b>	40,00 €	40,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
<b>Carte 10 heures</b>	25,00 €	25,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an

Ab. Activités Adulte 10 séances (hors AquaBike)	70,00 €	<b>75,00 €</b>	Ajustement - Validité 6 mois
Ab. Activités Adulte 5 séances	37,00 €	<b>41,00 €</b>	Ajustement - Validité 4 mois
Activité 1 séance (hors AquaBike)	9,00 €	9,00 €	Maintien tarif
Ab. Cycle 10 cours AquaBike / AquaTraining	110,00 €	<b>115,00 €</b>	Ajustement - Avec encadrement
Activités 1 séance AquaBike Aquatraining	14,00 €	14,00 €	Jour J – Maintien tarif
Location AquaBike 45 minutes	5,00 €	5,00 €	Maintien tarif - Sans encadrement et entrée piscine en sus
Entrée Groupe	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
Entrée CLSH	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
Entrée Comité d'Entreprise	4,10 €	4,10 €	Maintien tarif
Carnets Comités d'Entreprise (25 entrées)	102,50 €	102,50 €	Maintien tarif
Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits	4,10 €	4,10 €	Maintien tarif
Préinscription écoles natation/triathlon	8,00 €	8,00 €	Maintien du tarif
Ecole de natation / cycle (plein tarif)	62,00 €	<b>64,00 €</b>	Actualisation tarif
Ecole de natation / cycle (tarif préinscription déduite)	54,00 €	<b>56,00 €</b>	Actualisation du tarif
Ecole de triathlon <u>Elite/cycle</u> (plein tarif)	75,00 €	<b>77,00 €</b>	Actualisation tarif
Ecole de triathlon <u>Elite/cycle</u> (tarif préinscription déduite)	67,00 €	<b>69,00 €</b>	Actualisation du tarif
Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (plein tarif)	65,00 €	<b>67,00 €</b>	Actualisation du tarif
Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (tarif préinscription déduite)	57,00 €	<b>59,00 €</b>	Actualisation du tarif
Location des bassins Associations / sans surveillance	85,00 €	85,00 €	Maintien tarif
Location 1 à 2 lignes d'eau	50,00 €	50,00 €	Maintien tarif
Location bassin avec surveillance	160,00 €	160,00 €	Maintien tarif
Location du petit bassin	90,00 €	90,00 €	Maintien tarif

Entrée « carte d'abonnement périmée »	2,00 €	2,00 €	Sur présentation de la carte d'abonnement périmée, possibilité d'utiliser les entrées périmées moyennant le tarif fixé par entrée.
Renouvellement Carte en cas de perte	-	2,00 €	<b>Nouveau tarif</b> Coût appliqué en cas de perte de carte avec demande de recharge des crédits restants sur nouvelle carte
Animations exceptionnelles	2,00 €	2,00 €	Maintien tarif
Cabine infrarouge – 1 séance	5,00 €	5,00 €	Maintien tarif
Cabine infrarouge – Illimité	20,00 €	20,00 €	Limité à 75 abonnements Maintien tarif
Location terrain de tennis Quick à l'heure	-	3,00 €	<b>Instauration de tarif</b>
<b>Tarifs TRIBU</b>			
Tribu – 2 parents + 1 enfant	-	12,00 €	<b>Instauration de tarifs</b>
Tribu – 2 parents + 2 enfants	-	14,00 €	
Tribu – 2 parents + 3 enfants	-	16,00 €	
Tribu – 2 parents + 4 enfants		18,00 €	
Tribu – 2 parents + 5 enfants		20,00 €	

<b>GRILLE TARIFAIRE SCOLAIRES</b> <b>à partir du 1er SEPTEMBRE 2019</b>			
Catégories	Tarifs appliqués année scolaire 2018-2019	<u>Proposition de tarifs</u> applicables année scolaire 2019-2020	Observations
<b>1- Elèves des écoles primaires et Maternelles de Niederbronn-les-Bains</b>			
Prix de base séance	3,10 €	<b>3,20 €</b>	Ajustement + 0,10 €
Déduction aide Ville	1,50 €	<b>1,60 €</b>	Ajustement du niveau de déduction + 0,10 €
<b>Reste à la charge des parents</b>	1,60 €	<b>1,60 €</b>	Maintien du niveau
<b>2- Collège de Niederbronn-les-Bains</b>			
Prix de base séance	3,10 €	<b>3,20 €</b>	Ajustement + 0,10 €
<b>Carte cycle</b>	31,00 €	<b>32,00 €</b>	Ajustement + 1,00 €
<b>3- Cartes "CYCLE" établissements scolaires de Niederbronn-les-Bains</b>			
Ecole Primaire et Maternelles	16,00 €	<b>16,00 €</b>	Maintien tarif
<b>4- Ecoles Primaires et Maternelles des environs</b>			

Tarif de base séance	3,10 €	<b>3,20 €</b>	Ajustement + 0,10 €
Carte "CYCLE"	31,00 €	<b>32,00 €</b>	Ajustement + 1,00 €
<b>5- Collège des environs</b>			
Tarif de base séance	3,10 €	<b>3,20 €</b>	Ajustement + 0,10 €
Carte "CYCLE"	31,00 €	<b>32,00 €</b>	Ajustement + 1,00 €
<b>7- Tarif UNSS Collège de Niederbronn-les-Bains</b>			
Prix de base séance	2,30 €	2,30 €	Maintien du tarif
Déduction aide Ville	0,90 €	0,90 €	Maintien du niveau de déduction
<b>Reste à la charge des parents</b>	<b>1,40 €</b>	<b>1,40 €</b>	Maintien du niveau

Rappel des conditions relatives aux **accompagnateurs des groupes d'enfants** :

- les accompagnateurs entrant dans le taux d'encadrement des groupes d'enfants ont accès à la piscine gratuitement ;
- outre la présence de l'encadrant (BNSSA ou diplôme conférant le titre de MNS), est requise la présence d'un animateur membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil, comme suit :

→ présence dans l'eau pour 5 mineurs si les enfants ont – 6 ans ;

→ pour 8 mineurs si les enfants ont + 6 ans (présence dans l'eau non obligatoire).

et dans le cadre de l'**accueil groupé de personnes en situation de handicap** :

- les accompagnateurs entrant dans le taux d'encadrement des groupes ont accès à la piscine gratuitement dans la limite de 2 encadrants pour 5 personnes.

Mme le Maire rappelle que lors de la séance des Commissions Réunies avait été évoqué l'importance de sensibiliser la population au coût social supporté par la ville qui est de 2,52 €.

*M. BURT revient sur la volonté de la commune d'être dynamique, avec l'adaptation de tarifs pour booster les ventes, et souhaite que l'on encourage et félicite le directeur et son équipe.*

#### DELIBERATION

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019,

Vu la présentation de M. FRANÇON, Directeur de la Piscine Les Aqualies,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**



a) d'adopter les grilles tarifaire publiques et scolaires comme présentées ci-après :

<b>GRILLE TARIFAIRE SAISON ESTIVALE</b> valable du 1 <sup>er</sup> Juillet 2019 au 31 Août 2019 inclus			
Catégories	Tarifs appliqués saison estivale 2018	Tarifs applicables saison estivale 2019	Observations
Adulte (à partir de 18 ans)	5,80 €	5,50 €	Tarif en baisse - proposé en fonction de l'estimation des recettes complémentaires générées
Enfant de 4 à 17 ans	4,30 €	4,30 €	Proposition de maintien du tarif pratiqué en 2018
Activité 1 séance AquaBike/AquaTraining	11,00 €	11,00 €	Nouveau tarif AquaTraining → mise en vente à compter du 1 <sup>er</sup> Juin jusqu'à fin Août
<b>Tarifs TRIBU</b>			
Tribu – 2 parents + 1 enfant	-	12,00 €	Instauration de tarifs
Tribu – 2 parents + 2 enfants	-	14,00 €	
Tribu – 2 parents + 3 enfants	-	16,00 €	
Tribu – 2 parents + 4 enfants	-	18,00 €	
Tribu – 2 parents + 5 enfants	-	20,00 €	
Renouvellement Carte en cas de perte	-	2,00 €	Coût appliqué en cas de perte de carte avec demande de recharge des crédits restants sur nouvelle carte
Location terrain de tennis Quick à l'heure	-	3,00 €	Instauration de tarif
<b>Tous les autres tarifs de la grille sont inchangés</b>			

<b>GRILLE TARIFAIRE</b> valable du 1 <sup>er</sup> Septembre 2019 au 30 Juin 2020			
Catégories	Tarifs appliqués du 01.09.2018 au 30.06.2019 inclus	Tarifs applicables du 01.09.2019 au 30.06.2020 inclus	Observations
Adulte (à partir de 18 ans)	5,00 €	5,00 €	Maintien du tarif
½ tarif Adulte (Période promotionnelle)	2,50 €	-	Suppression du tarif
10 entrées Adulte	41,00 €	41,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
5 entrées Adulte	22,00 €	22,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois

Enfant de moins de 4 ans	1,50 €	1,50 €	Maintien tarif
10 entrées Enfant - de 4 ans	12,00 €	12,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Enfant de 4 à 17 ans	4,20 €	<b>4,20 €</b>	Maintien du tarif
½ tarif Enfant (Période promotionnelle)	2,10 €	-	<b>Suppression du tarif</b>
10 entrées Enfant (4 à 17 ans)	34,00 €	34,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
5 entrées Enfant (4 à 18 ans)	19,00 €	19,00 €	Maintien tarif - Validité 6 mois
Carte 20 heures	40,00 €	40,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Carte 10 heures	25,00 €	25,00 €	Maintien tarif – Validité 1 an
Ab. Activités Adulte 10 séances (hors AquaBike)	70,00 €	<b>75,00 €</b>	Ajustement - Validité 6 mois
Ab. Activités Adulte 5 séances	37,00 €	<b>41,00 €</b>	Ajustement - Validité 4 mois
Activité 1 séance (hors AquaBike)	9,00 €	9,00 €	Maintien tarif
Ab. Cycle 10 cours AquaBike / AquaTraining	110,00 €	<b>115,00 €</b>	Ajustement - Avec encadrement
Activités 1 séance AquaBike Aquatraining	14,00 €	14,00 €	Jour J – Maintien tarif
Location AquaBike 45 minutes	5,00 €	5,00 €	Maintien tarif - Sans encadrement et entrée piscine en sus
Entrée Groupe	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
Entrée CLSH	3,00 €	3,00 €	Maintien tarif
Entrée Comité d'Entreprise	4,10 €	4,10 €	Maintien tarif
Carnets Comités d'Entreprise (25 entrées)	102,50 €	102,50 €	Maintien tarif
Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits	4,10 €	4,10 €	Maintien tarif
Préinscription écoles natation/triathlon	8,00 €	8,00 €	Maintien du tarif
Ecole de natation / cycle (plein tarif)	62,00 €	<b>64,00 €</b>	Actualisation tarif
Ecole de natation / cycle (tarif préinscription déduite)	54,00 €	<b>56,00 €</b>	Actualisation du tarif
Ecole de triathlon <u>Elite</u> /cycle (plein tarif)	75,00 €	<b>77,00 €</b>	Actualisation tarif
Ecole de triathlon <u>Elite</u> /cycle (tarif préinscription déduite)	67,00 €	<b>69,00 €</b>	Actualisation du tarif
Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u>	65,00 €	<b>67,00 €</b>	Actualisation du tarif

(plein tarif)			
Ecole de triathlon <u>Compét./Précompét./cycle</u> (tarif préinscription déduite)	57,00 €	<b>59,00 €</b>	Actualisation du tarif
Location des bassins Associations / sans surveillance	85,00 €	85,00 €	Maintien tarif
Location 1 à 2 lignes d'eau	50,00 €	50,00 €	Maintien tarif
Location bassin avec surveillance	160,00 €	160,00 €	Maintien tarif
Location du petit bassin	90,00 €	90,00 €	Maintien tarif
Entrée « carte d'abonnement périmée »	2,00 €	2,00 €	Sur présentation de la carte d'abonnement périmée, possibilité d'utiliser les entrées périmées moyennant le tarif fixé par entrée.
Renouvellement Carte en cas de perte	-	<b>2,00 €</b>	<b>Nouveau tarif</b> Coût appliqué en cas de perte de carte avec demande de recharge des crédits restants sur nouvelle carte
Animations exceptionnelles	2,00 €	2,00 €	Maintien tarif
Cabine infrarouge – 1 séance	5,00 €	5,00 €	Maintien tarif
Cabine infrarouge – Illimité	20,00 €	20,00 €	Limité à 75 abonnements Maintien tarif
Location terrain de tennis Quick à l'heure	-	<b>3,00 €</b>	<b>Instauration de tarif</b>
<b>Tarifs TRIBU</b>			
Tribu – 2 parents + 1 enfant	-	<b>12,00 €</b>	<b>Instauration de tarifs</b>
Tribu – 2 parents + 2 enfants	-	<b>14,00 €</b>	
Tribu – 2 parents + 3 enfants	-	<b>16,00 €</b>	
Tribu – 2 parents + 4 enfants		<b>18,00 €</b>	
Tribu – 2 parents + 5 enfants		<b>20,00 €</b>	

**GRILLE TARIFAIRE SCOLAIRES**  
**à partir du 1er SEPTEMBRE 2019**

Catégories	Tarifs appliqués année scolaire 2018-2019	Tarifs applicables année scolaire 2019-2020	Observations
<b>1- Elèves des écoles primaires et Maternelles de Niederbronn-les-Bains</b>			

Prix de base séance	3,10 €	<b>3,20 €</b>	Ajustement + 0,10 €
Déduction aide Ville	1,50 €	<b>1,60 €</b>	Ajustement du niveau de déduction + 0,10 €
<b>Reste à la charge des parents</b>	1,60 €	<b>1,60 €</b>	Maintien du niveau
<b>2- Collège de Niederbronn-les-Bains</b>			
Prix de base séance	3,10 €	<b>3,20 €</b>	Ajustement + 0,10 €
<b>Carte cycle</b>	31,00 €	<b>32,00 €</b>	Ajustement + 1,00 €
<b>3- Cartes "CYCLE" établissements scolaires de Niederbronn-les-Bains</b>			
Ecole Primaire et Maternelles	16,00 €	<b>16,00 €</b>	Maintien tarif
<b>4- Ecoles Primaires et Maternelles des environs</b>			
Tarif de base séance	3,10 €	<b>3,20 €</b>	Ajustement + 0,10 €
Carte "CYCLE"	31,00 €	<b>32,00 €</b>	Ajustement + 1,00 €
<b>5- Collège des environs</b>			
Tarif de base séance	3,10 €	<b>3,20 €</b>	Ajustement + 0,10 €
Carte "CYCLE"	31,00 €	<b>32,00 €</b>	Ajustement + 1,00 €
<b>7- Tarif UNSS Collège de Niederbronn-les-Bains</b>			
Prix de base séance	2,30 €	2,30 €	Maintien du tarif
Déduction aide Ville	0,90 €	0,90 €	Maintien du niveau de déduction
<b>Reste à la charge des parents</b>	1,40 €	1,40 €	Maintien du niveau

b) d'autoriser la mise en vente de la séance d'Aquabike/AquaTraining au tarif de la saison estivale à 11,00 €, dès le 1er Juin 2019.

## **6/2. Emprunt sur le budget principal pour le financement du programme d'investissement 2019.**

Mme le Maire expose :

En vue d'étudier l'opportunité de recourir à un emprunt à long terme pour le financement du programme d'investissement 2019, le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire à engager une consultation auprès d'établissements bancaires par délibération du 25 mars dernier, dans la limite du montant prévisionnel inscrit au budget primitif.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des projections relatives à l'évolution de l'encours de la dette et de la capacité de désendettement, ainsi que des offres des établissements bancaires réceptionnées dans le cadre de la consultation.

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 3 mai 2019,

Vu le besoin de financement externe prévisionnel au titre du budget principal,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'autoriser Mme le Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains à contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, dans les conditions suivantes :

- Capital : 750.000 €
- Taux fixe : 1,24 %
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Profil d'amortissement : Échéances en capital constant
- Périodicité de remboursement : Trimestrielle
- Frais de dossier : 0,10 % du montant du capital emprunté

b) d'autoriser le Mme le Maire ou son représentant, à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêt.

**6/3. Aménagement des abords de la gare - Demande de subvention au titre de la DSIL**

Madame le Maire expose :

La Commune est éligible à des subventions d'investissement par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public (DSIL) instituée par l'article L2334-42 du CGCT et destinée à soutenir des projets portant sur les thématiques suivantes :

**1. Au titre des grandes priorités thématiques :**

- 1.11 Rénovation thermique
- 1.12 Transition énergétique
- 1.13 Développement des énergies renouvelables
- 1.2 Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- 1.3 Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- 1.4 Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- 1.5 Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- 1.6 Hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- 1.7 Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires

**2. Au titre des contrats visant au développement des territoires ruraux :**

- 2.1 Accès aux services et aux soins
- 2.2 Développer l'attractivité des territoires
- 2.3 Stimuler l'attractivité des bourgs centres
- 2.4 Développer le numérique et la téléphonie mobile
- 2.5 Mobilités, transition écologique et cohésion sociale

Les fourchettes de taux applicables à la DSIL se situent entre 20% et 40% selon les catégories d'opérations, dans la limite du plafond de 80% des aides publiques cumulées.

Par courriel des 19 octobre et 30 janvier 2019, la Préfecture a fait part aux communes éligibles des conditions de dépôt des dossiers :

- Date limite de réception des demandes : 30 avril 2019 ;
- Non-commencement de l'opération au moment du dépôt du dossier ;
- Le démarrage des travaux doit intervenir en 2019.

Au vu des domaines d'interventions annoncés, il est proposé de déposer une demande de subvention pour les travaux d'aménagement des abords de la gare, au titre de la catégorie d'opération n° 1.3 « Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ».

Le dossier présenté par la commune porte plus particulièrement sur l'aménagement du pôle d'échange multimodal, estimé à 325.760 € HT.

Le plan de financement de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Travaux H.T.	325.760,00 €	DSIL 2019 40% sollicités	130.304,00 €
		Fonds propres Ville : 60 % autofinancement (20% minimum obligatoires) 20% correspondants à la TVA	195.456,00 € 65.152,00 €
<b>TOTAL DEPENSES H.T.</b>	<b>325.760,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>65.152,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES T.T.C.</b>	<b>390.912,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>390.912,00 €</b>

Des demandes de soutien ayant également été déposées au titre du projet global d'aménagement des abords de la gare, auprès de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin, il est précisé que le plan de financement fera l'objet d'une actualisation en cas de notification des aides correspondantes, selon les taux d'intervention retenus.

#### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 3 mai 2019,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2019,

Vu les circulaires préfectorales des 19 octobre 2018 et 30 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

a) de solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la DSIL 2019, catégorie d'opération n°1.3 dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal prévus au sein du projet global d'aménagement des abords de la gare ;

b) d'approuver le plan de financement de l'opération tel qu'il est présenté ci-dessus ;

c) de charger Mme le Maire de déposer les dossiers d'appel à projet correspondants auprès de M. le Préfet du Bas-Rhin.

-----

*A propos du taux et de la thématique retenue pour cette demande de subvention, M. BURT s'interroge sur la prise en compte d'autres thématiques comme la mise aux normes et la sécurisation d'équipements accueillant du public, par rapport au bâtiment et des aménagements extérieurs.*

*Mme le Maire lui rappelle que la partie bâtiment est un projet d'ordre privé, et que les travaux concernent uniquement les aménagements des abords.*

*M. BURT revient sur l'état sanitaire des tilleuls de l'Avenue de la Gare, qui ne lui semblaient pas si malades que cela.*

*Mme le Maire se référant aux rapports des experts ne souhaite pas revenir une nouvelle fois sur le sujet.*

#### **6/4. Association Les Amis de Notre Dame du Wasenberg - Demande de subvention d'équipement**

Mme le Maire expose :

L'association « Les Amis de Notre Dame du Wasenberg » sollicite le soutien de la commune pour des travaux de remplacement de la toiture du bloc sanitaire, pour un montant prévisionnel de 3.257,46 €.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 3 mai 2019 ;

Vu la demande de subvention formulée par l'Association Les Amis de Notre Dame du Wasenberg en date du 8 avril 2019 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2019 ;

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

d'attribuer une subvention d'investissement de 325,75 € à l'association « Les Amis de Notre Dame du Wasenberg » correspondant à 10 % des travaux envisagés, sachant que le versement de l'aide interviendra sur présentation des pièces justificatives acquittées.

**6/5. Affaires financières – Demande de participation pour un séjour scolaire organisé par le Collège des Missions Africaines.**

Mme le Maire présente une demande de participation financière formulée par une famille de Niederbronn-les-Bains, dont l'un des enfants est scolarisé au collège des Missions Africaines à Haguenau, en classe de 5<sup>ème</sup>. Cet élève participera à un voyage d'études qui se déroulera du 12 au 17 mai 2019 à Hyères (83).

Il est proposé d'accorder la participation habituelle pour ce type de séjour, à savoir 8,00 € par jour et par élève, soit une participation de 48 € pour ce séjour de 6 jours.

L'aide sera versée à la famille, sur présentation d'un justificatif de participation.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 3 mai 2019,

Vu la demande de participation présentée par la famille en date du 17 avril 2019,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

**décide par 23 voix pour – 1 abstention (M. BUISSON) :**

a) d'attribuer une aide de 48,00 € à M. et Mme BUISSON Hervé, dans le cadre de la participation de leur enfant à un voyage d'études à Hyères dans le Var ;

**prend acte :**

b) que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2019 ;

c) que le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un justificatif de participation au séjour et sera effectué sur le compte bancaire de M. ou Mme BUISSON Hervé.

**6/6. Occupation du domaine public - Attribution de parcelles dans le cadre d'une convention à titre précaire et révocable**

Le Conseil Municipal est sollicité pour la régularisation d'une occupation en vue de la signature d'une nouvelle convention à titre précaire soumise à redevance annuelle d'occupation (fermage) au profit de l'exploitation agricole J.-L. SCHUHMACHER, domiciliée à Oberbronn.

Sont concernées les parcelles suivantes, qui font l'objet d'une location verbale à ce jour :



Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ares
52	156	Langen-Acker	13,91
52	206	Langen-Acker	3,71
<b>Surface totale</b>			<b>17,62</b>

M. BURT s'interrogeant sur l'emplacement de ces deux parcelles, il lui est précisé qu'elles se trouvent sur les hauteurs entre la Route de Jaegerthal et la Rue du Faisan, et à proximité de la piste cyclable.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 3 mai 2019,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

a) de louer à l'exploitation agricole J.L. SCHUHMACHER, domiciliée à Oberbronn, les parcelles désignées ci-dessous, représentant une surface globale de 17,62 ares, dans le cadre d'une convention de location précaire et révocable ;

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ares
52	156	Langen-Acker	13,91
52	206	Langen-Acker	3,71
<b>Surface totale</b>			<b>17,62</b>

b) de fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation à 0,81 € l'are, conformément au tarif déterminé lors de l'actualisation annuelle, selon variation de l'indice national des fermages ;

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à établir et signer tout document relatif à la présente délibération.

#### **6/7. La Niederbronnaise édition 2019 - Convention avec l'O.C.S.L. pour l'organisation de la manifestation.**

Mme le Maire expose :

Suite aux bilans des éditions 2017 et 2018, la Ville a souhaité reconduire la manifestation le samedi 29 et dimanche 30 Juin 2019.

Il est proposé de donner délégation à l'O.C.S.L. de Niederbronn-les-Bains pour assurer l'organisation, la promotion, ainsi que la gestion financière de l'évènement.

Par délibération du 17 Septembre 2018, la ville s'était déjà engagée à soutenir financièrement l'action de l'O.C.S.L. en lui attribuant une enveloppe de 3.500 €, provenant du fond de développement culturel et sportif versé annuellement par le Casino dans le cadre de la délégation de service public.

Le bilan de l'édition 2018 arrêté au 31 Décembre 2018 se présente comme suit :

Opérations	Dépenses	Recettes
Réalisations Edition 2018	28.305,02 €	22.436,16 €
<i>Résultat Edition 2018</i>	<i>- 5.868,86 €</i>	
<i>Reprise d'excédent Edition 2017</i>	<i>+ 9.115,10 €</i>	
<b><i>Résultat global</i></b>	<b><i>+ 3.246,24 €</i></b>	

Par rapport au déficit constaté sur l'édition 2018, Mme le Maire tient à préciser que le déficit de l'édition 2018 résulte de l'acquisition de matériels, dont un stock important est toujours présent et sera réutilisé sur l'édition 2019.

Mme le Maire rappelle que le résultat global de 3.246,24 € à l'issue de l'édition 2018, sera réaffecté à l'organisation de cette nouvelle édition.

Mme le Maire invite les Conseillers Municipaux à communiquer très largement sur cette manifestation, et à s'inscrire comme bénévoles ou participants aux Randos de la Niederbronnaise via le site [www.niederbronnaise-ocsl.fr](http://www.niederbronnaise-ocsl.fr). Elle cède la parole à Mme Gillonne PRINTZ, responsable du Comité de Pilotage de la Niederbronnaise pour une présentation de la manifestation et l'appel aux bénévoles.

Mme le Maire rappelle également le principe de reversement d'1 € par inscription, à l'Association Les Semeurs d'Etoiles gérée par le Père Denis, vient en aide aux enfants hospitalisés, à leur famille et aux malades les plus démunis.

#### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019 ;

Après en avoir délibéré,

**décide par 22 voix pour – 2 abstentions (Mmes PRINTZ et VAÏSSE) :**

a) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'O.C.S.L. pour l'organisation de l'édition 2019 de la Niederbronnaise ;

b) de confirmer l'attribution d'une subvention de 3.500,00 € à l'O.C.S.L. ;

**prend acte :**

c) que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2019.

#### **6/8. Adhésion à l'Association "Territoires 1870".**

Mme le Maire expose :

L'Association "Territoires 1870", qui serait chargée de promouvoir et d'organiser des manifestations ayant trait aux événements historiques de la guerre de 1870, ainsi que de la création d'équipements et d'aménagements touristiques, vient d'être créée.

Au niveau du territoire, sont concernées les communes de Wissembourg, Morsbronn-les-Bains, Woerth, Foreschwiler, Reichshoffen et Niederbronn-les-Bains.

Les communes qui souhaitent y adhérer, doivent prendre une délibération du Conseil Municipal à ce titre, sachant que le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 100,00 €.

L'objectif étant de transmettre avec un point fort en 2020 avec un certain nombre d'actions menées sur le territoire dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire, de cultiver et de perpétuer la mémoire des conflits, dont la Guerre de 1870, sur le territoire régional, il est proposé d'adhérer à cette association.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019 ;

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

a) d'adhérer à l'Association "Territoires 1870", moyennant une cotisation annuelle de 100,00 € ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires à cet effet.

#### **6/9. Opposition à l'encaissement direct par l'Office National des Forêts des produits des ventes de bois des forêts communales en lieu et place de la commune – Motion.**

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, expose :

Depuis plusieurs mois la Fédération Nationale des Communes Forestières a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office National des Forêts.

Le Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et les Communes forestières prévoyait d'engager des discussions pour examiner la faisabilité de cette mesure, mais il n'a jamais été question d'une mise en œuvre sans l'accord de la Fédération.

M. BONNEVILLE rappelle qu'au cours du dernier Conseil d'Administration de l'ONF du 29 Novembre 2018, les représentants des communes forestières ont voté contre le budget 2019 de l'établissement.

Le budget 2019 de l'ONF a été établi en considérant que l'ensemble des ventes de bois était réalisé et encaissé par l'ONF. Cette procédure viserait à simplifier les circuits de mise en vente des bois, mais apporterait également de la trésorerie à l'ONF, sachant que le produit des ventes serait reversé aux communes avec un délai supplémentaire évalué à 2 mois.

Si l'ONF a besoin de trésorerie, M. BONNEVILLE rappelle que nos communes ont également un besoin criant de trésorerie compte-tenu des réductions des dotations.

La Fédération a voté par deux fois contre cette mesure qui affecte de manière significative la gestion du budget des communes, en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois et en contrevenant au principe de libre administration.

A ce jour et malgré plusieurs démarches effectuées par la Fédération auprès des députés et des sénateurs, les services de l'Etat poursuivent la mise en place de cette mesure qui devrait prendre effet par décret au 1<sup>er</sup> Juillet 2019.

M. BONNEVILLE caresse l'espoir que ce projet de décret soit retiré, mais quoi qu'il en soit, il faut poursuivre cette démarche sollicitée par la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Les communes forestières ont la possibilité à travers cette délibération, de prendre certaines mesures budgétaires comme la diminution des commandes de travaux en forêt ou encore le report de certaines ventes de bois.

La Commune a déjà anticipé cette position en réduisant le volume de l'EPC/TER voté en Janvier dernier de 65.000 € HT à 45.000 € HT.

M. BONNEVILLE précise aux conseillers municipaux qu'en cas de mise en place de cette mesure, la ville devra attendre 9 mois pour encaisser la recette de ses ventes de bois contre 5 à 6 mois actuellement, ce qui générerait un manque de trésorerie certain pour la commune.

M. BONNEVILLE informe ses collègues qu'une Sortie Forestière sera organisée en forêt de Niederbronn-les-Bains le samedi 22 Juin 2019 de 9 h à 12h pour les élus Niederbronnois.

*M. BURT évoque les maintes discussions sur le maintien de la gestion de notre forêt à l'ONF, ou s'il est préférable d'engager un ingénieur forestier avec une gestion en régie communale. Il s'agit de réfléchir sérieusement à cette option, sachant que dans les forêts privées, avec un volume abattu équivalent, les résultats ne sont pas tout à fait les mêmes.*

*Si le modèle de gestion de l'ONF a probablement vécu, tout le monde s'emploie à dire que l'Office est un outil nécessaire à la conduite d'une gestion durable multifonctionnelle des forêts publiques. M. BONNEVILLE précise que des discussions sont en cours avec les représentants des ministères concernés, pour arriver à une dissociation de l'ONF, avec les missions régaliennes (gestion du plan d'aménagement, etc...) d'une part, et le côté opérationnel (coupes, quantité, etc...) notamment au niveau des travaux (coût des interventions importants compte-tenu des frais de structure).*

*M. BONNEVILLE revient également sur les difficultés de nomination d'un agent sur le poste vacant de Niederbronn-les-Bains, le gel de 145 postes en 2018 et une évocation de suppression de 250 postes en 2019.*

*Si la FNCOFOR ne souhaite pas l'explosion de l'ONF, il faut cependant travailler dans des directions différentes et plus complémentaires, sachant qu'il y a un engagement au niveau du contrat d'objectifs puisque la forêt doit être une production de bois pour alimenter la filière.*

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. BONNEVILLE par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019,

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'Etat, la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des Communes forestières le 13 Décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des Communes forestières le 11 Décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> Juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 Novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est remise en question ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des services de la DGFIP ;

b) d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019, et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

**6/10. Quartier Gare - Projet de Maison Médicale – Décision de cession de la Gare et des terrains nécessaires à la réalisation du projet – Changement d'acquéreur.**

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement du secteur de la Gare, la Ville avait été sollicitée par la Société ARCO S.A.S de Schiltigheim pour l'acquisition de l'ancienne gare ferroviaire, ainsi que les terrains nécessaires en vue de la réalisation d'une "maison médicale" avec adjonction d'une construction et de stationnements privés.

Par délibération du **05 Février 2018**, le Conseil Municipal avait réservé une suite favorable à ce projet d'aménagement, aux conditions suivantes :

- Cession du bâtiment de la gare avec terrain d'assise de 6,24 ares au prix de 105.000 € ;
- Cession des terrains attenants complémentaires pour la construction de l'extension et du stationnement privé de 7,66 ares à raison de 2.500,00 € H.T. l'are, soit globalement 19.150 € H.T.

sachant que les cessions susvisées sont conditionnées par l'obtention du permis de construire du projet.

Dans sa séance du **04 Février 2019**, le Conseil Municipal a validé la cession à la Sté ARCO S.A.S. – 6 , rue de Dublin à 67300 SCHILTIGHEIM les parcelles ci-après listées, ainsi que le bâtiment de l'ancienne gare ferroviaire, nécessaires à la réalisation d'une "maison médicale" avec adjonction d'une construction et de stationnement privé, aux conditions financières ci-après :

Parcelles /Biens	Contenance	Prix H.T. de l'are	Prix H.T. du lot	Observations
N° 137 – Section 3 comportant le bâtiment de la Gare	6,24 ares		105.000,00 €	Non soumis à TVA
N°142 – Section 3	1,18 are	2.500,00 €	2.950,00 €	Fraction du quai situé derrière la gare
Fraction de la parcelle N°86 – Section 3	3,2385 ares	2.500,00 €	8.096,25 €	Dans le prolongement de la gare
Fraction de la parcelle N°86 – Section 3	0,0699 are	2.500,00 €	174,75 €	Située devant la gare
Fraction de la parcelle N° 117 (prolongement parcelle 86) – Section 3	3,6795 ares	2.500,00 €	9.198,75 €	Dans le prolongement de la gare.

sachant qu'un arpentage devait être réalisé par le géomètre à charge de la Sté ARCO S.A.S, afin de déterminer la surface exacte des parcelles concernées, et de former une parcelle unique le cas échéant.

**Par courrier du 03 Mai 2019, nous avons été informés de la substitution de la Société Civile de Construction Vente (SCCV) PSN (Pôle Santé Niederbronn), sise 6, rue de Dublin – 67300 SCHILTIGHEIM, à la Sté Arco S.A.S., en vue de l'acquisition du terrain et du bâtiment selon les mêmes conditions.**

Le Conseil Municipal est ainsi amené à prendre une délibération complémentaire à celle du 04 Février 2019 afin d'acter la substitution sollicitée.

L'arpentage ayant été réalisé depuis, la liste des parcelles concernées et des surfaces respectives est actualisée ci-après.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2015 fixant le prix de vente de l'are de terrain sur la zone concernée,

Vu l'évaluation du Service des Domaines en date du 20 Novembre 2017, relatif au bâtiment de la Gare et à son terrain d'assise ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 Février 2019, portant cession à la Sté ARCO S.A.S. du bâtiment de la gare et de l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation d'une "maison médicale" ;

Vu la demande de substitution de la SCCV PSN à la Sté ARCO S.A.S. présenté en date du 03 Mai 2019 ;

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de céder à la **SCCV PSN – 6, rue de Dublin à 67300 SCHILTIGHEM**, en lieu et place de la Société ARCO S.A.S – 6, rue de Dublin à 67300 SCHILTIGHEM, les parcelles ci-après listées, ainsi que le bâtiment de l'ancienne gare ferroviaire, nécessaires à la réalisation d'une "maison médicale" avec adjonction d'une construction et de stationnement privatif, aux conditions financières ci-après :

Parcelles / Biens	Contenance	Prix H.T. de l'are	Prix H.T. du lot	Observations
N° 137 – Section 3 comportant le bâtiment de la Gare	6,24 ares		105.000,00 €	Non soumis à TVA
b) N°142 – Section 3	1,18 are	2.500,00 €	2.950,00 €	Fraction du quai situé derrière la gare
N°145/64 – Section 3	3,32 ares	2.500,00 €	8.300,00 €	Dans le prolongement et devant la gare
N° 147/64 – Section 3	3,67 ares	2.500,00 €	9.175,00 €	Dans le prolongement de la gare.
<b>TOTAUX</b>	<b>14,41 ares</b>		<b>125.425,00 €</b>	

d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer devant Notaire, le compromis de vente, ainsi que l'acte de vente en découlant.

**7. Chasses communales – Lot N°3 – Demande d'agrément d'associés.**

Mme le Maire expose :

La Ville est sollicitée par M. Patrick NOISETTE, Président de l'Association de Chasse du Wintersberg, locataire du lot de chasse N°03, pour l'agrément de 2 nouveaux associés :

- M. David HANDWERK, domicilié 27, rue du Prêteur à 67500 Haguenau ;
- M. Gérard HANDWERK, domicilié 9, rue Châteaubriand à 67110 Reichshoffen

Les candidats à l'agrément ayant fourni toutes les pièces justificatives prévues au Cahier des Charges, la Commission Communale Consultative de Chasse a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la présente demande d'agrément, selon les dispositions des articles 10, 17 et 25 du Cahier des Charges type, en réservant une suite favorable pour ces candidats.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse après consultation,

Vu l'avis favorable des commissions Réunies du 06 Mai 2019,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

a) au titre du lot de chasse N° 03 – Association de Chasse du Wintersberg – M. Patrick NOISETTE, Président, d'agréer en qualité d'associés :

- M. David HANDWERK, domicilié 27, rue du Prêteur à 67500 Haguenau ;
- M. Gérard HANDWERK, domicilié 9, rue Châteaubriand à 67110 Reichshoffen

b) de faire rappeler aux locataires, à tout nouvel associé ou permissionnaire, le strict respect du Cahier des Charges à l'appui du courrier de notification des agréments respectifs.

#### 8. Divers et communications.

#### COMMUNICATION :

Mme le Maire donne communication du courrier du Ministre chargé des collectivités territoriales du 2 Mai 2019 relatif au Grand Débat National.

#### **DATES :**

Mme le Maire rappelle l'inauguration ce Samedi 18 Mai à 12h30 de l'extension du Centre International Albert Schweitzer, qui fête également ses 25 ans d'existence.

DATES	Horaires	Manifestations	Lieux
14 Mai	19h	Installation de Detlev HUGÉ	Bad Schönborn
17 Mai	18h30	Assemblée Générale de CAFA'SOL	Domicile du Président



<b>18 Mai</b>	12h30	Inauguration du Centre International Albert Schweitzer	CIAS
<b>18 Mai</b>	19h	Nuit Européenne des Musées avec visite libre de l'exposition « les premiers hommes en Alsace	Maison de l'Archéologie
<b>18 Mai</b>	20h30	Pièce de théâtre « c'était pas prévu comme ça »	Moulin9
<b>24 Mai</b>	Après-midi	Kermesse Ecole Maternelle du Montrouge	EM Montrouge
<b>25 Mai</b>	15h	Aquakids	Piscine
<b>25 Mai</b>		Soirée des Talents du Collège	Moulin9
<b>26 Mai</b>		Elections Européennes	
<b>27 Mai</b>	9h	CHSCT	Salle du CM
<b>28 Mai</b>	15h	Cérémonie Militaire de fin de formation initiale militaire	Place du Bureau Central
<b>29 Mai</b>	16h	Dépouillement des élections des CMJ	Salle du CM
<b>29 Mai</b>	17h	Inauguration de l'exposition « Récup Art » suivie d'un vin d'honneur	Parc du Casino en Mairie
<b>29 Mai</b>	20h	Conférence « Le magnétisme »	Salle Millénium
<b>29 Mai</b>	20h	Assemblée Générale de l'OCSL	M9
<b>6 Juin</b>	18h	Inauguration IMAGIN'AIR	Hôtel de Ville
<b>12 ou 14 Juin</b>		Séance extraordinaire du Conseil Municipal	Salle du CM
<b>14 Juin</b>		Kermesse Groupe Scolaire	
<b>14/15/16 Juin</b>		Spectacle du Poulailler	M9
<b>15/16 Juin</b>		Challenge des Vagabonds	Stade

<b>16 Juin</b>		Waldfescht	Grand Wintersberg
<b>17 Juin</b>	17h	Inauguration Exposition « Les premiers hommes en Alsace »	Maison de l'Archéologie
<b>17 Juin</b>	20h	Conseil Communautaire	
<b>18 Juin</b>	18h	Cérémonie Appel du 18 Juin	Monument aux Morts de Reichshoffen
<b>18 Juin</b>	20h	Commissions Réunies	Salle du CM
<b>19 Juin</b>	18h	Commissions Réunies avec présentation du rapport du délégataire du Casino	Salle du CM
<b>21 Juin</b>	A partir de 18h	Fête de la Musique	Guinguette et parc du Casino
<b>22 Juin</b>		Sortie Forestière	Forêt de Niederbronn-les-Bains
<b>23 Juin</b>	15h à 19h	Livres en Fête	Places des Thermes et du Bureau Central
<b>24 Juin</b>	20h	Conseil Municipal	Salle du CM

La séance se poursuivant par la partie à huis clos, Mme le Maire remercie les deux personnes présentes à la séance publique et les invite à quitter la salle.

## SEANCE A HUIS CLOS

### **9. Affaires de personnel.**

#### **9/1. Création d'un poste d'attaché.**

Madame le Maire expose :

Vu la réussite du concours interne d'attaché d'un agent titulaire du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Vu les fonctions exercées par l'intéressée.

Vu l'inscription de l'agent concerné sur liste d'aptitude pour le grade d'attaché.

Il y a lieu de nommer l'agent par voie de détachement et en qualité de stagiaire au grade d'attaché à compter du 14 mai 2019.

#### DELIBERATION

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019 ;

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de créer avec effet au 14 mai 2019 un poste d'attaché ;

b) de charger Mme le Maire ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

#### **9/2. Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade suite réussite examen professionnel.**

Mme le Maire expose :

Un adjoint technique ayant réussi l'examen d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, et suite à l'instruction de son dossier par la Commission Administrative Paritaire du 23 avril 2019, il y a lieu de créer l'emploi correspondant.

#### DELIBERATION

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019 ;

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire du 23 avril 2019 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019 ;

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet du 14 mai 2019 ;

b) de supprimer au moment de l'avancement de grade un poste d'adjoint technique ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

#### **9/3. Avancements de grade.**

Mme le Maire expose :

Divers avancements de grades sollicités par Mme le Maire ont été soumis pour avis à la Commission Administrative Paritaire du 23 avril 2019, qui a rendu des avis favorables pour tous les dossiers.

Il s'agit :

- d'un adjoint administratif qui avancera au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe qui avancera au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- de deux adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe qui avanceraient au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe,
- d'un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe qui avancera au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- de deux agents spécialisés principaux de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

Il est proposé de créer les emplois correspondants et de supprimer les emplois budgétaires précédemment occupés.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire du 23 avril 2019,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de procéder à la création des emplois suivants :

- **au sein de la filière technique :**
  - 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 14 mai 2019 ;
  - 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 14 mai 2019 ;
- **au sein de la filière administrative :**
  - 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 14 mai 2019 ;
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 14 mai 2019 ;
- **au sein de la filière médico-sociale :**
  - 2 postes d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles avec effet au 14 mai 2019.

b) de supprimer les postes suivants au moment de l'avancement de grade :

- deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- un poste d'adjoint administratif ;

- un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>o</sup> classe ;
- deux postes d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles.

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

#### **9/4. Création de postes saisonniers au service Technique et à la Piscine Les Aqualies pour la saison estivale 2019.**

Mme le Maire expose :

Afin d'assurer la continuité du service durant la période estivale 2019, il est nécessaire de créer les postes saisonniers suivants :

- **Service Technique (Voirie/Espaces Verts) - période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019 :**  
2 postes d'adjoint technique à temps complet, chargé d'assurer le remplacement d'agents placés en congés annuels.  
Ces agents seront rémunérés au forfait au titre de l'article 3, 2<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **Piscine Municipale - période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019 :**  
1 poste d'adjoint technique à temps complet, chargé d'assurer l'entretien de la piscine.  
Cet agent sera rémunéré au forfait au titre de l'article 3, 2<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **Piscine Municipale - période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019 :**  
1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, chargé d'assurer la surveillance des bassins.  
Cet agent sera rémunéré au forfait, au titre de l'article 3, 2<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Mai 2019,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2019,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

a) de la création des emplois saisonniers comme suit :

- **Service Technique (Voirie/Espaces Verts) - période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019 :**  
2 postes d'adjoint technique à temps complet, chargé d'assurer le remplacement d'agents placés en congés annuels.  
Ces agents seront rémunérés sur la base d'un montant forfaitaire égal à 1 529,47 € mensuel, au titre de l'article 3, 2<sup>o</sup> de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- **Piscine Municipale - période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019 :**  
1 poste d'adjoint technique à temps complet, chargé d'assurer l'entretien de la piscine.  
Cet agent sera rémunéré sur la base d'un montant forfaitaire égal à 1 529,47 € mensuel, au titre de l'article 3, 2<sup>o</sup> de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

- **Piscine Municipale - période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019 :**  
1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, chargé d'assurer la surveillance des bassins.  
Cet agent sera rémunéré sur la base d'un montant forfaitaire égal à 1 665,37 € mensuel, au titre de l'article 3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

b) de charger Mme le Maire de procéder aux recrutements ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

-----

- **Mouvements de personnels.**

Pour compléter les points concernant le personnel, Mme le Maire évoque les différents mouvements intervenus ou à venir :

- Recrutement de Mme Marion BOUMA depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2019 sur le poste de Marion DARRAS au Service Communication / Animations ;
- Recrutement de Meryem OSAZLAN, en remplacement de Mme Anny MAHLER du Service Financier, qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> Juillet 2019 ;
- Demande de mutation au 1<sup>er</sup> Juin 2019 de M. Hugues SCHLEWER, maître-nageur, auprès de la Piscine de Drusenheim en qualité de Chef de bassin ;
- Recrutement de Mme Ashley PAUTLER, au 15 Juin 2019, pour compléter le Service Communication/Animations et manifestations reprises auprès de l'Office du Tourisme.

- **Jumelage avec la Commune de Publier.**

M. BUCHER souhaite rapporter les sentiments de Mme Annie DUTRUEL à propos du moment faste, remarquable et inoubliable vécu dans le cadre du déplacement de la délégation de Niederbronn-les-Bains pour les cérémonies du Jumelage.

Ils sont enchantés par les relations d'excellence, et se sont mis en quatre de façon à pouvoir produire les mêmes effets que lors de leur passage à Niederbronn-les-Bains, et soulignent que Mme le Maire fonctionne d'une façon réceptive, simple, d'une grande probité, et sans fioritures.

Il s'agit là d'une relation forte qui est perçue par le cœur et où l'esprit s'ajoute avec simplicité et rigueur. Plus il y aura d'échanges, et mieux les deux communes se comprendront, mais nous nous comprenons déjà tellement bien qu'il se revoir encore plus souvent.

Avec l'esprit général qui a été vécu sur place, M. BUCHER estime que ce jumelage est en tous points réussi !

Mme le Maire complète les propos de M. BUCHER, précise qu'un "match retour" est prévu à Niederbronn-les-Bains avec l'accueil d'une délégation publiéraine du 04 au 06 Octobre prochain pour la suite de la construction de nos échanges.

- **Etude pour la redynamisation des bourgs centre.**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution de ce dossier, et notamment le report de la date de la réunion publique initialement prévue le 27 Mai prochain à une date ultérieure. En effet, la réunion de ce jour avec le cabinet d'études, a été quelque peu houleuse, et il convient de prendre le temps supplémentaire pour faire une mise au point avant de présenter le projet.

En réponse à M. BURT, Mme le Maire précise que la présentation du projet pourra être faite en Conseil Municipal une fois que les données et suggestions issues du laboratoire d'idées (Fab Lab) auront été prises en compte et acté dans le travail mené par le cabinet d'études.

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**

M. BURT évoque l'adoption prochaine en Conseil Communautaire du PLUi, et notamment la zone naturelle ou est implantée une ancienne scierie.

Mme le Maire lui rappelle que le classement de celle-ci en zone naturelle est déjà effectif sur le PLU, suite à la demande des services de l'Etat, et que des réunions publiques et des réunions de travail avec les conseillers municipaux et communautaires ont été organisées.

Compte-tenu de l'enjeu, il est important de pouvoir arrêter le PLUi avant le 31 Décembre 2019 pour ne pas basculer sur le Règlement National d'Urbanisme pour certaines communes.

Il s'agit d'un sujet très compliqué, notamment avec l'implication et l'interférence des personnes publiques associées dans le travail déjà mené (zones agricoles doivent devenir des zones naturelles, classement des zones UJ en zones naturelles, etc...).

Concernant la friche de la scierie, il s'agit d'un vrai questionnement, sachant qu'au moment de l'adoption du PLU, la volonté de la commune n'était pas que celle-ci soit positionnée en N, mais qu'une vocation puisse lui être donnée. Mme le Maire rappelle que les personnes publiques associées ont imposé ce classement en N sous peine d'action en justice.

Les communes doivent prendre leur courage en définissant le PLUi et en l'actant.

- **Mobilier urbain.**

M. BURT évoque le manque de mobilier urbain à mettre en place par la CCPN, notamment pour signaler l'appartenance à un territoire intercommunal.

-----

Mme le Maire remercie les conseillers pour cette séance de travail et ne manquera pas de communiquer la date du Conseil Municipal extraordinaire, et invite tout un chacun à participer à la Niederbronnaise.

Délibération publiée et transmise  
à la Sous-Préfecture  
ce 14 Mai 2019

Niederbronn-les-Bains, le 14 Mai 2019

Le Maire,



Anne GULLIER